Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV01

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

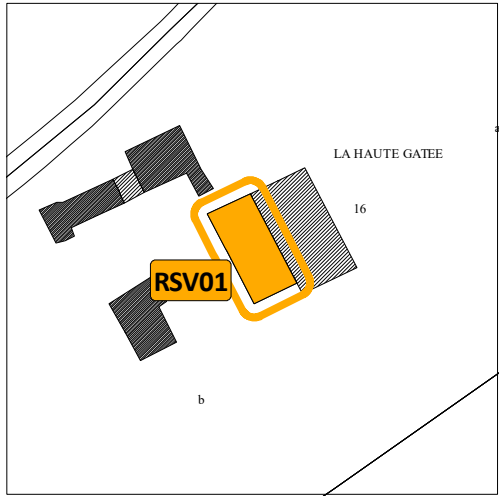

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA HAUTE GATEE

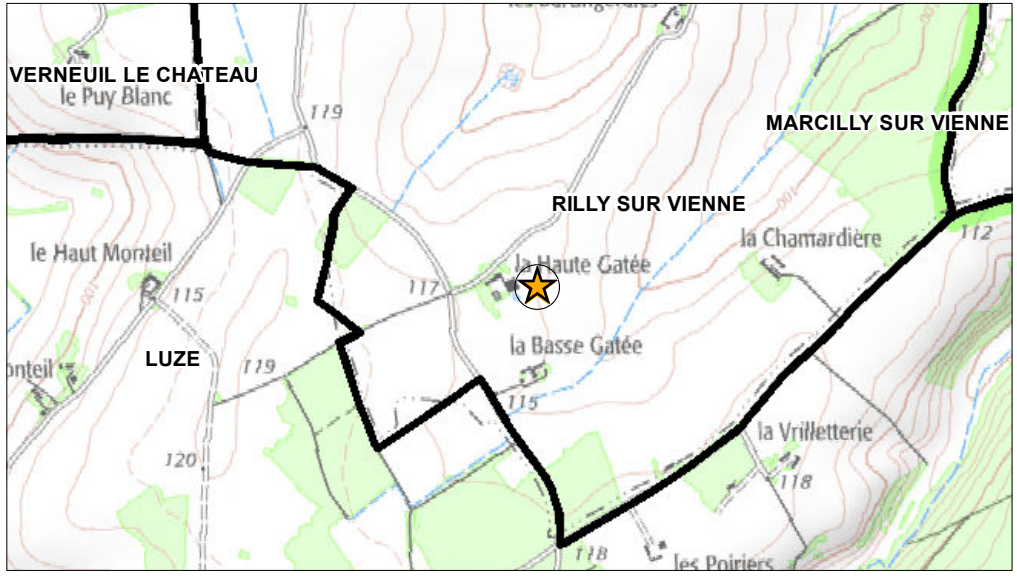

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV02

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

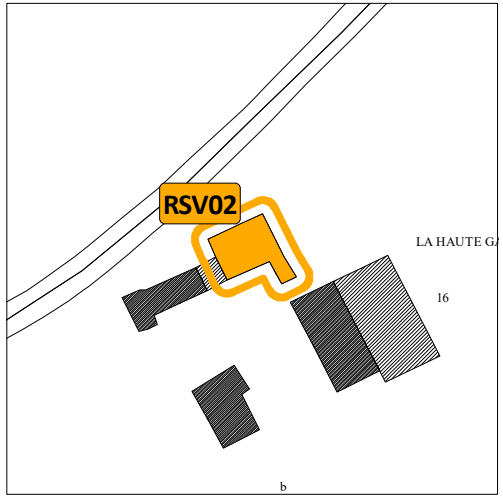

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA HAUTE GATEE

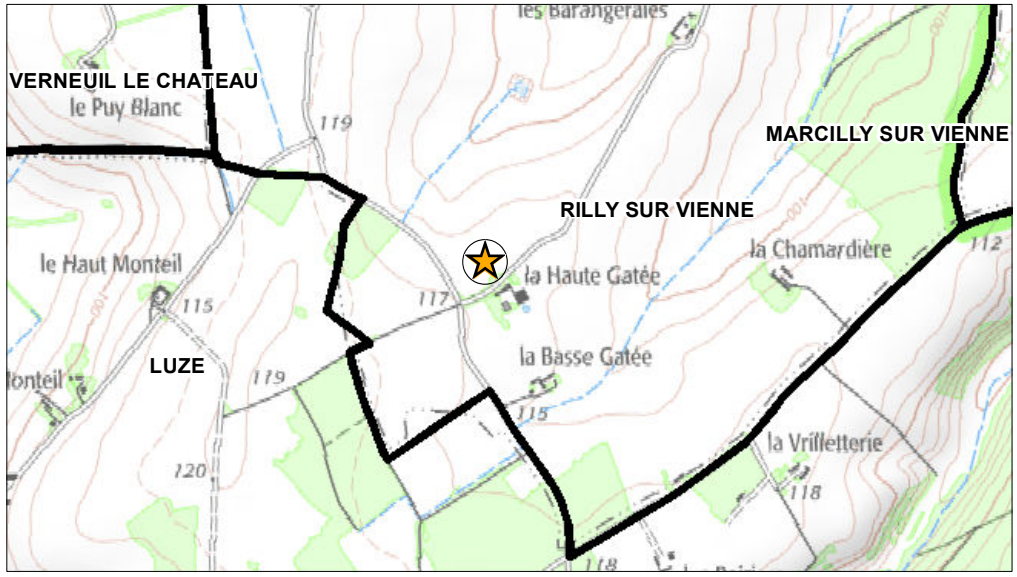

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV03

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

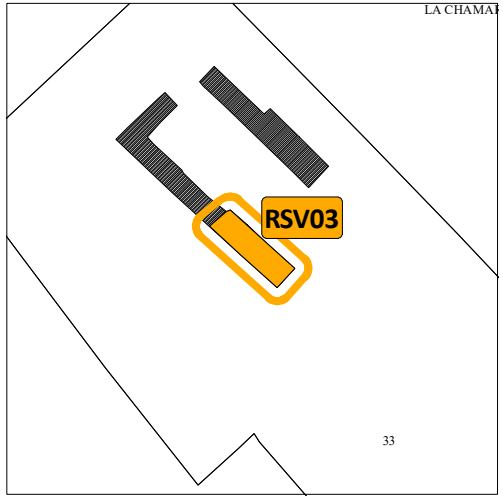

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA CHAMARDIERE

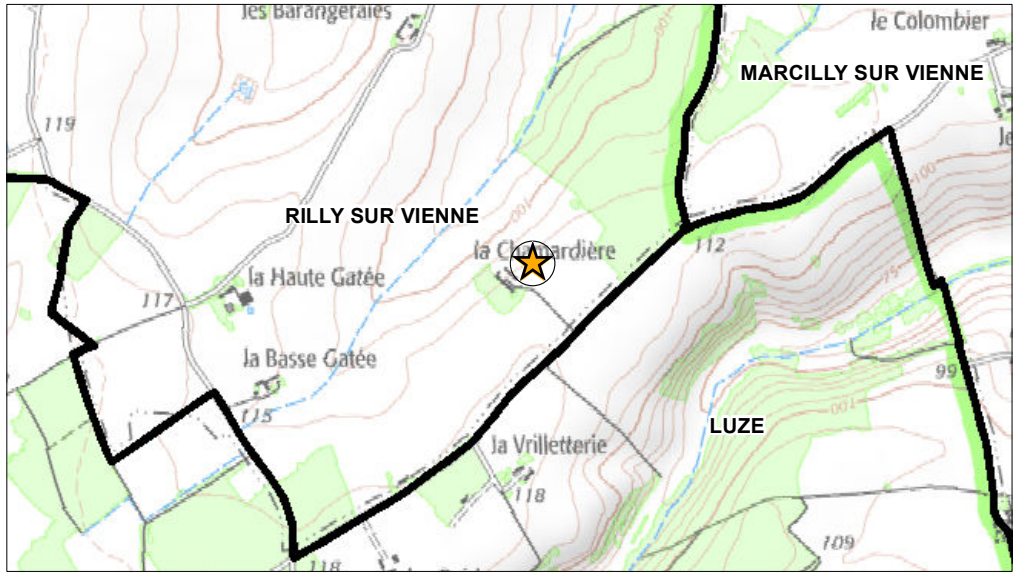

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV04

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA BARANGERAIES

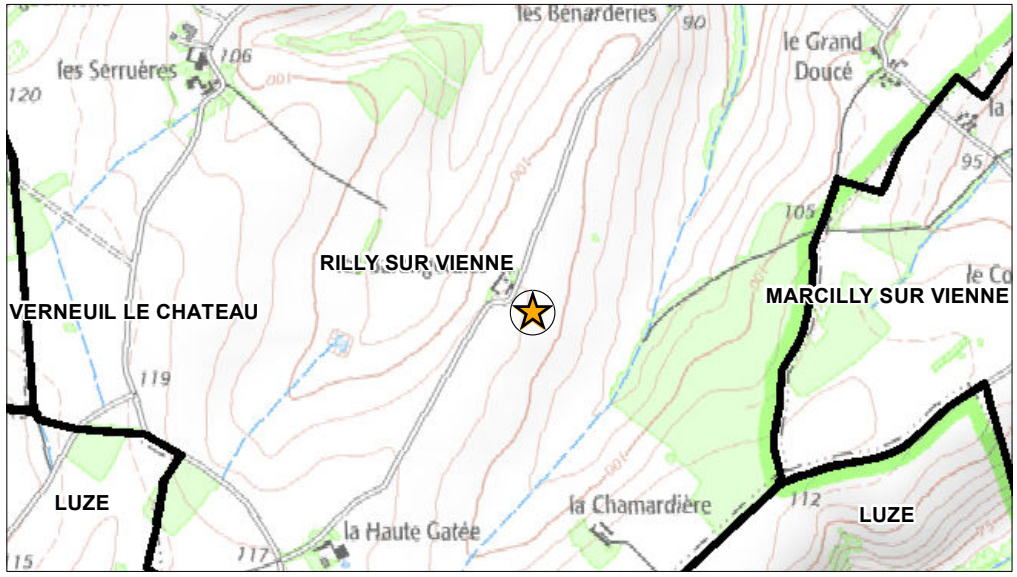

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV05

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

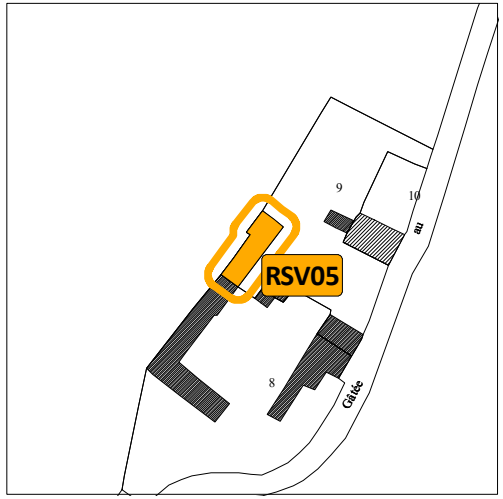

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA BARANGERAIES

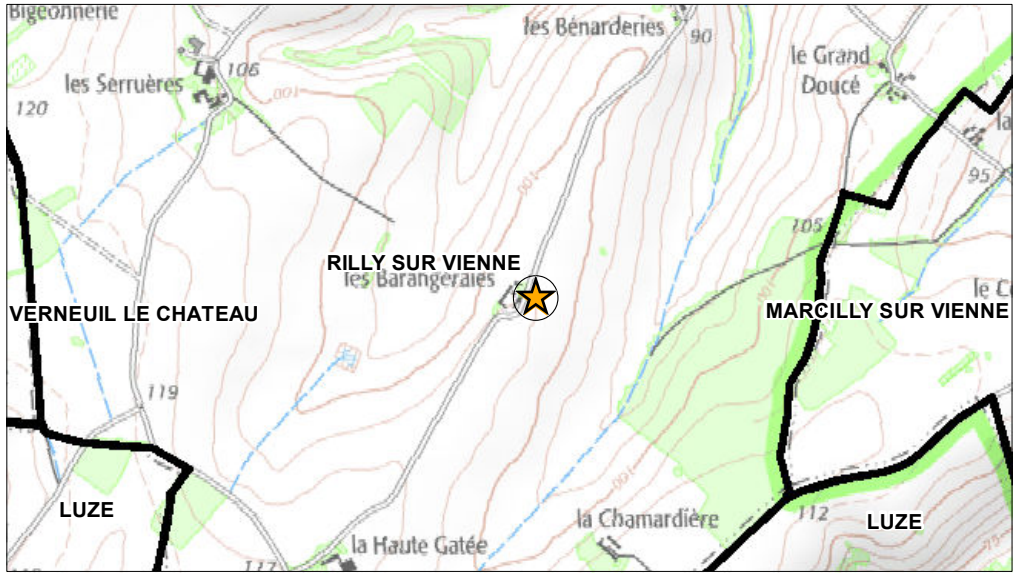

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

- Bâtiment concerné
- Limites communales
- Exploitation agricole
- Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble
- Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
- Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
- Zones P non inondables par la crue de référence
- Absence de données
- Débit inférieur à 30m 3/h
- Débit compris entre 30 et 60 m3/h
- Débit supérieur à 60m3/h

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV06

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

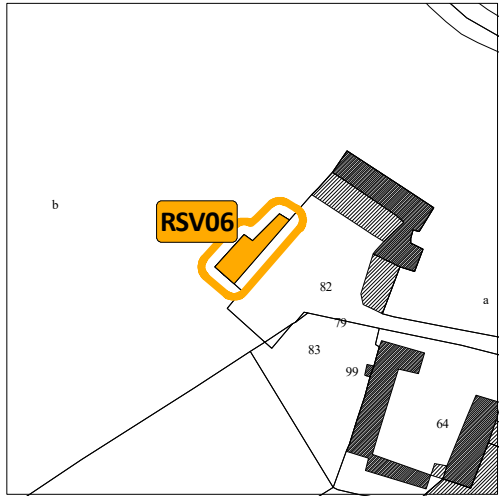

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES SERRUERES

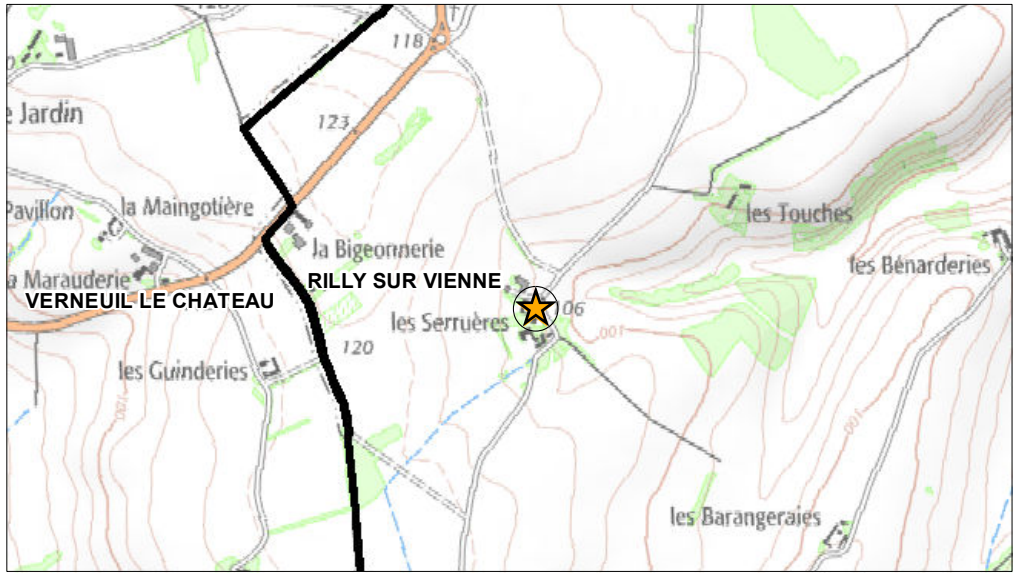

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV07

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

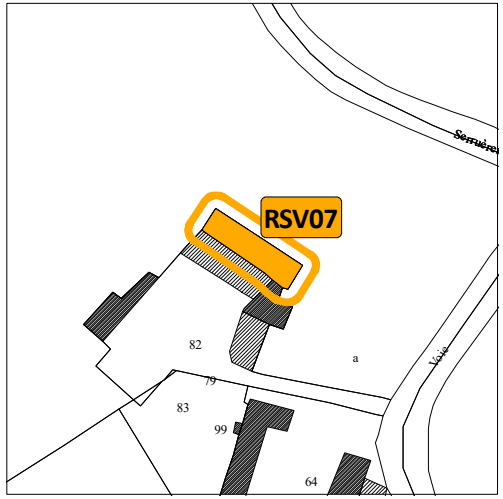

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES SERRUERES

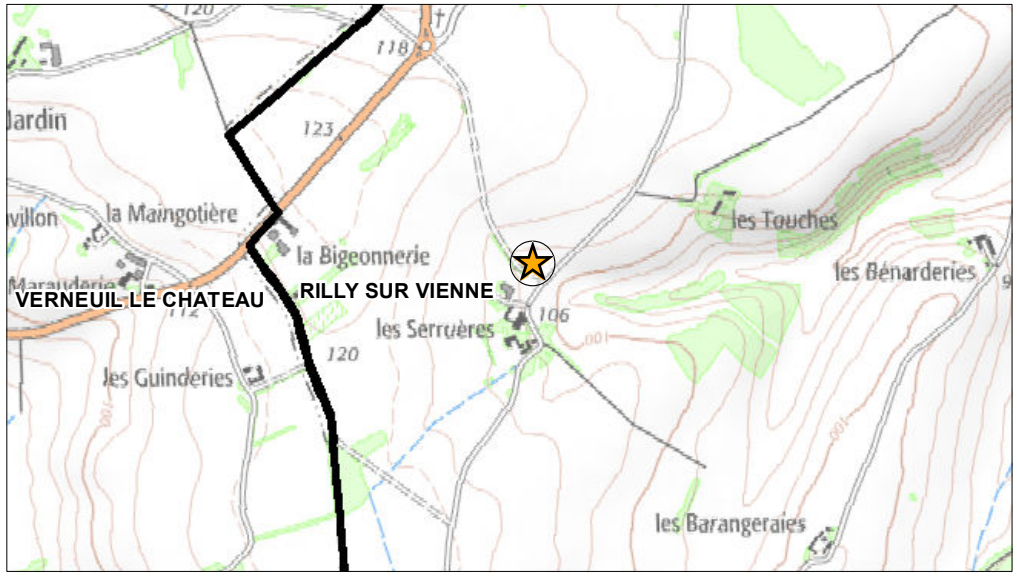

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV08

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

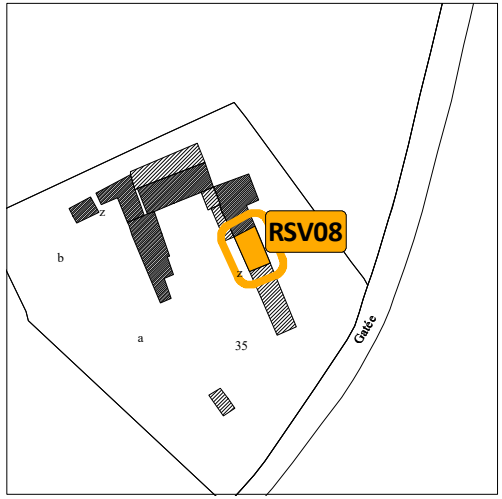

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES BENARDERIES

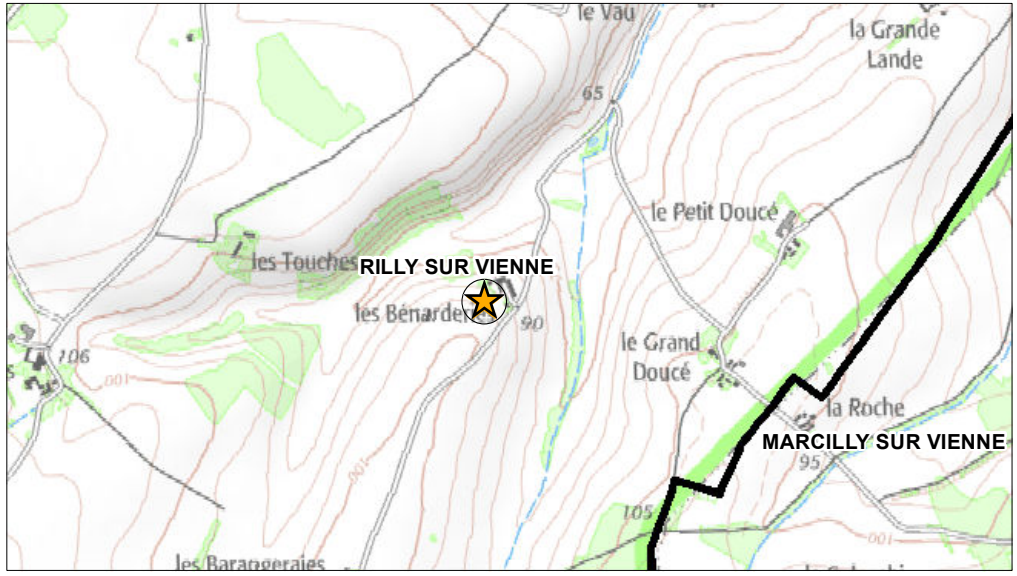

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV09

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

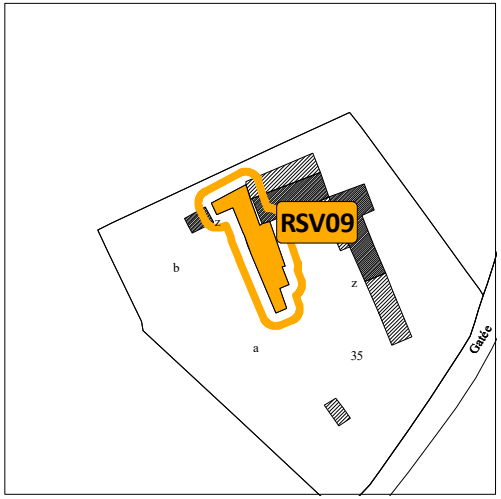

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES BENARDERIES

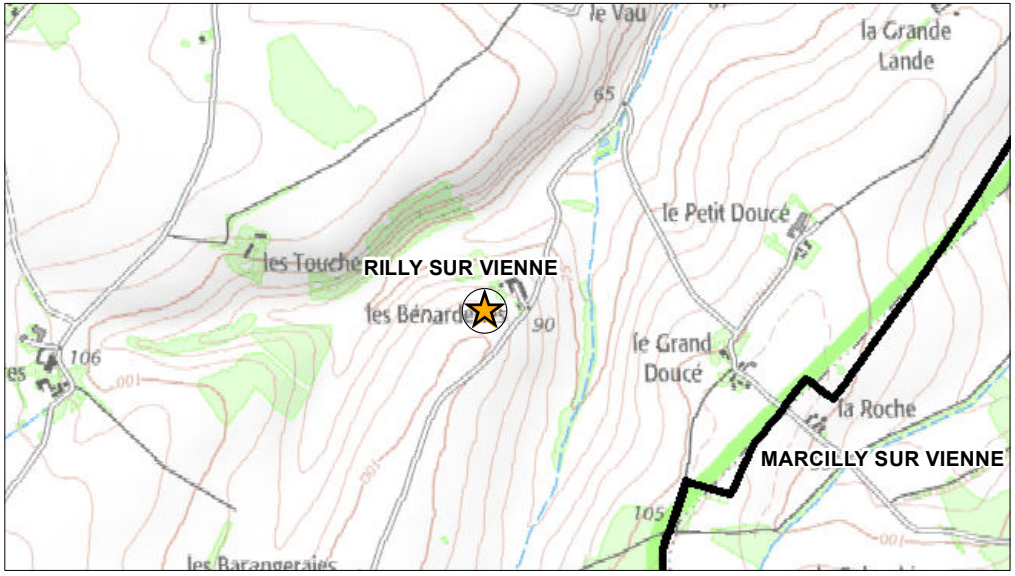

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV10

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

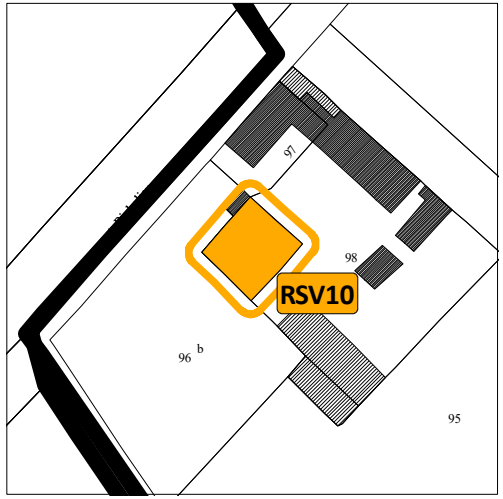

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA BIGEONNERIE

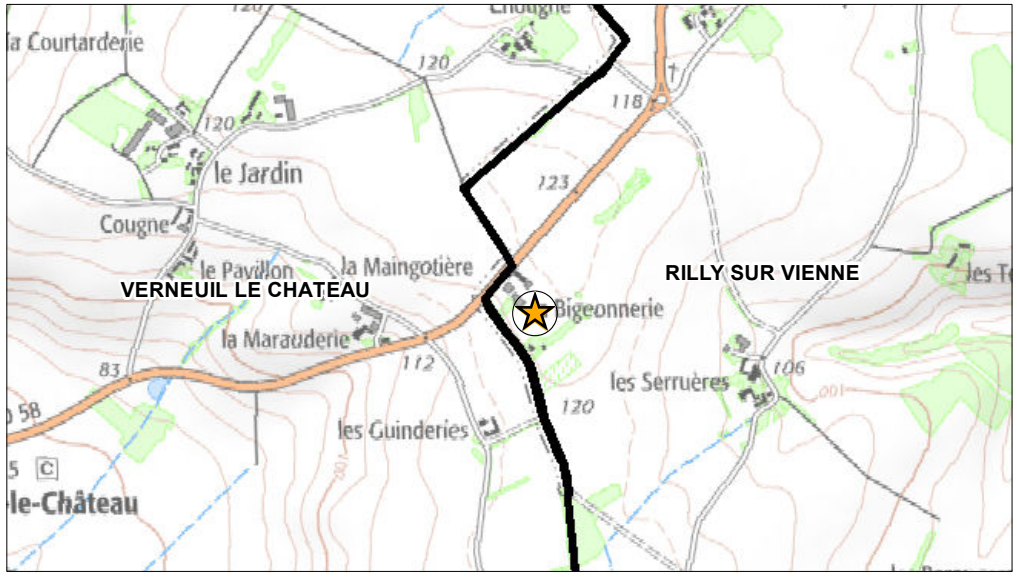

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV11

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

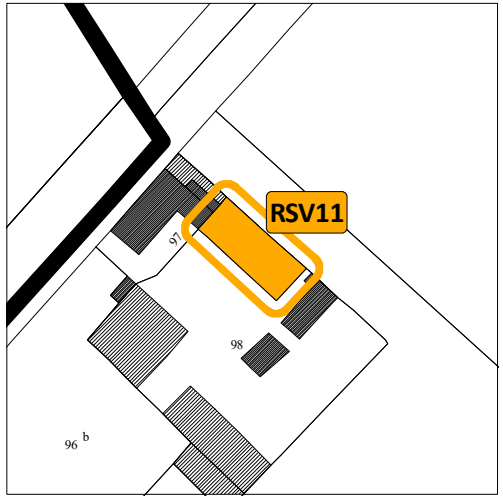

Vue aérienne du site

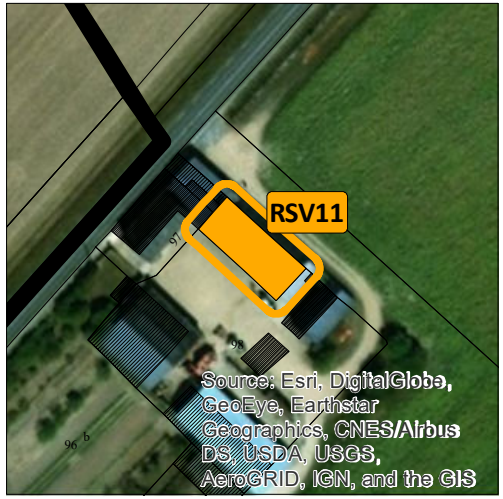

Photographie du bâtiment

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA BIGEONNERIE

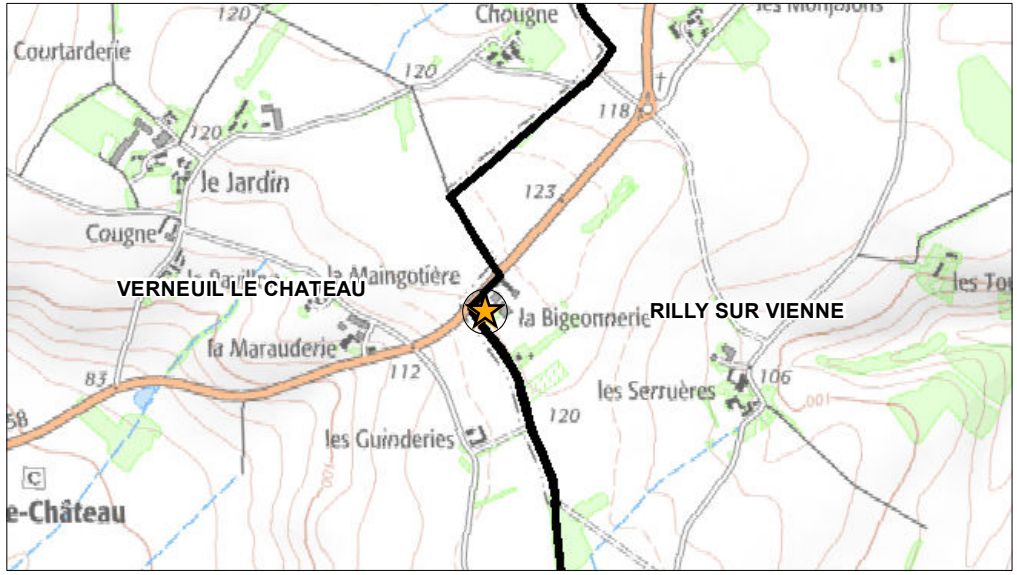

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV12

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

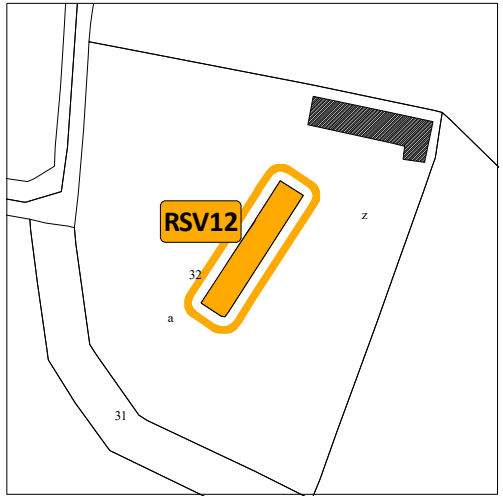

Vue aérienne du site

Photographie du bâtiment

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES TOUCHES

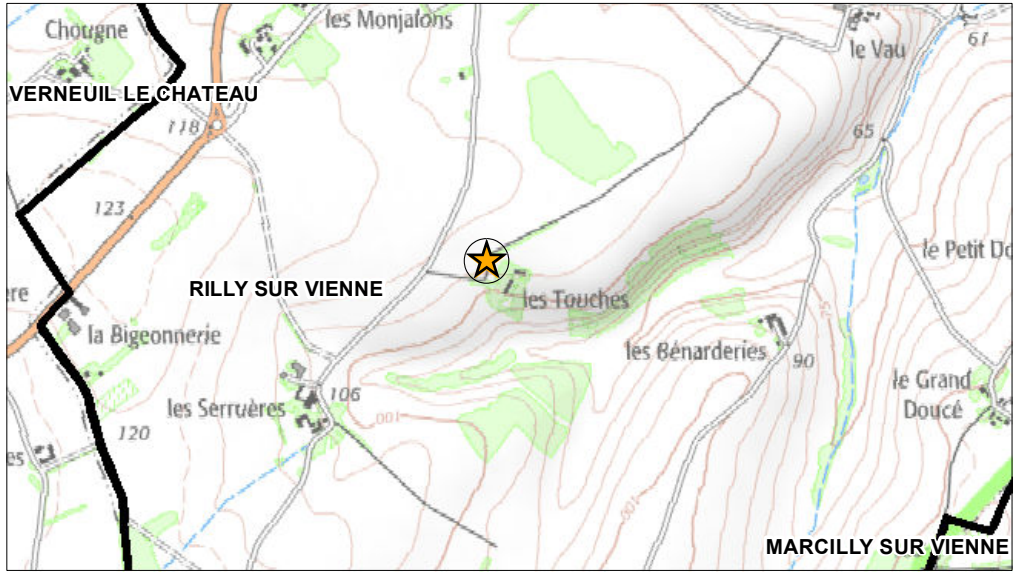

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV13

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

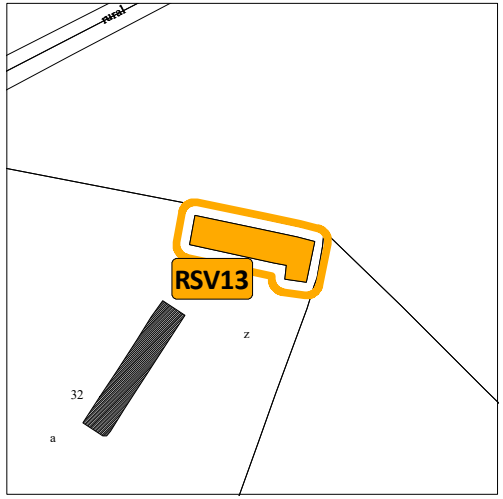

Vue aérienne du site

Photographie du bâtiment

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES TOUCHES

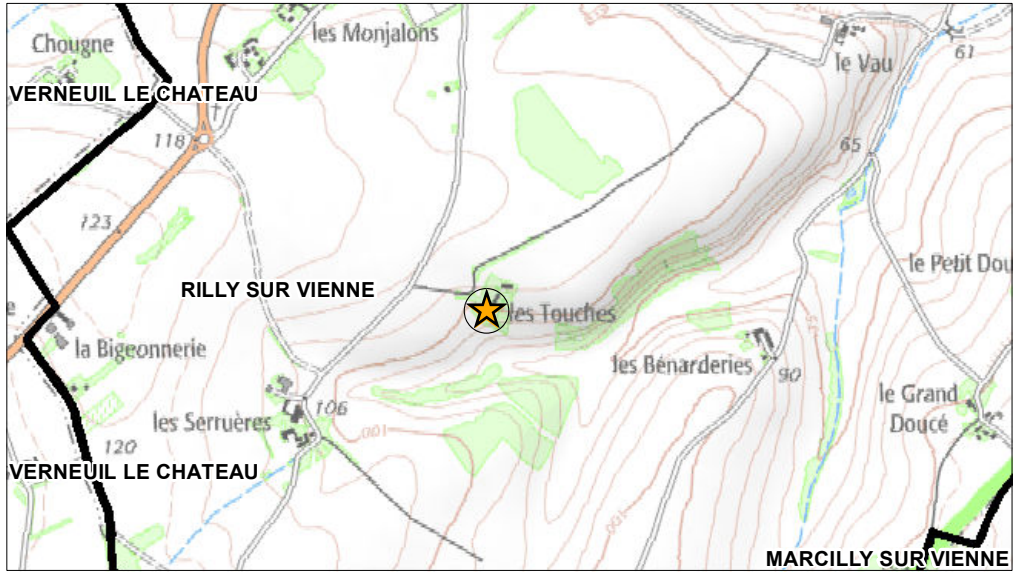

Bâtiment concerné
Limites communales
Exploitation agricole
Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données
Débit inférieur à 30m 3/h
Débit compris entre 30 et 60 m3/h
Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV14

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

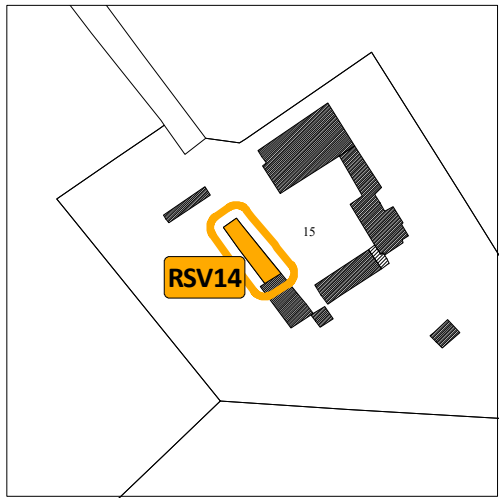

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA GRANDE LANDE

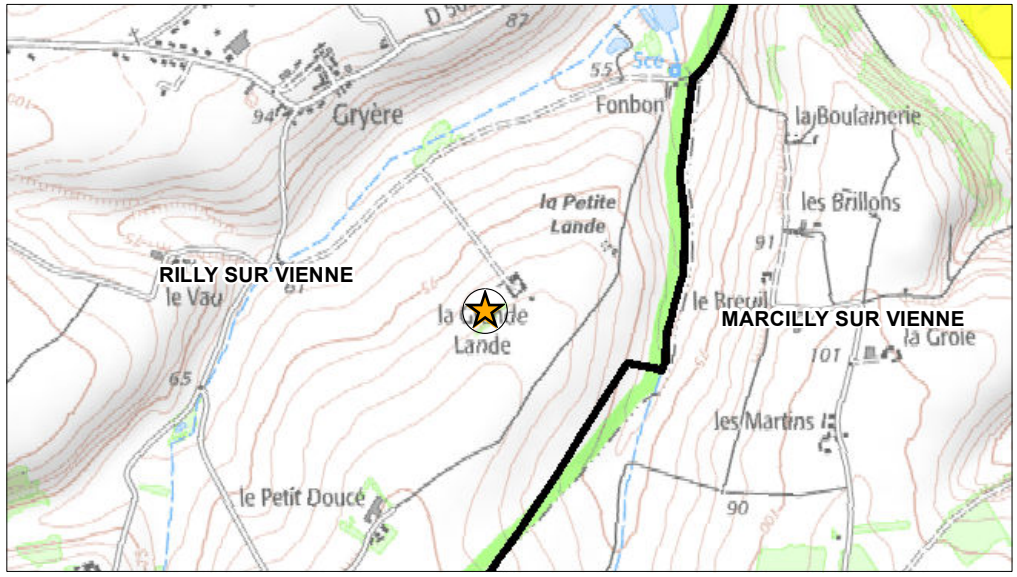

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV15

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

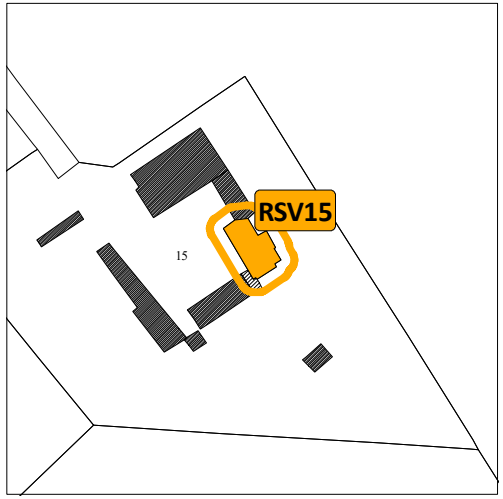

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA GRANDE LANDE

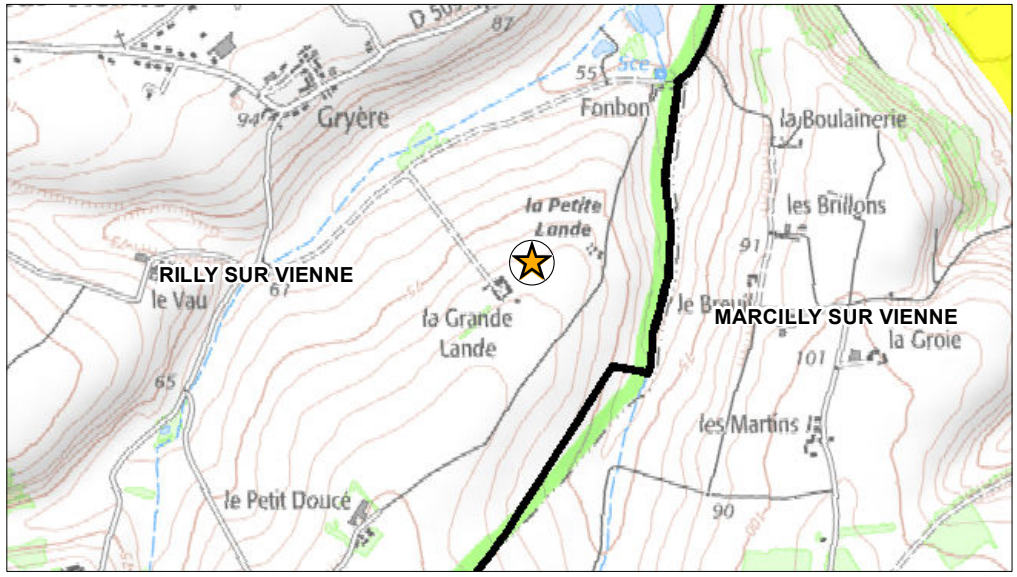

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV16

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

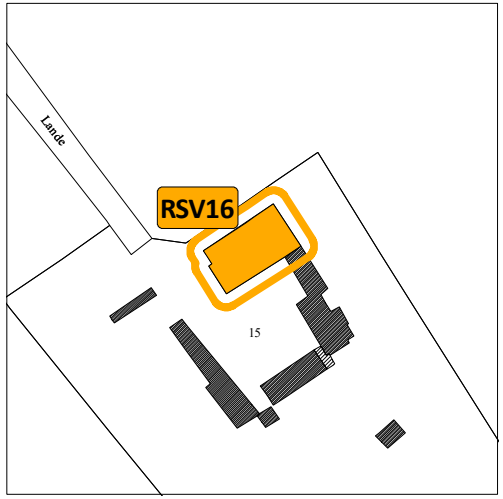

Vue aérienne du site

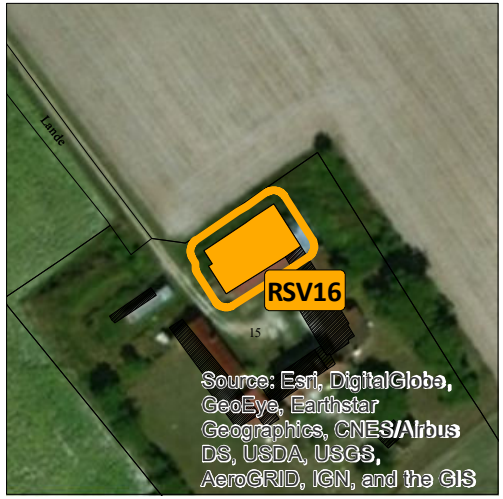

Photographie du bâtiment

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA GRANDE LANDE

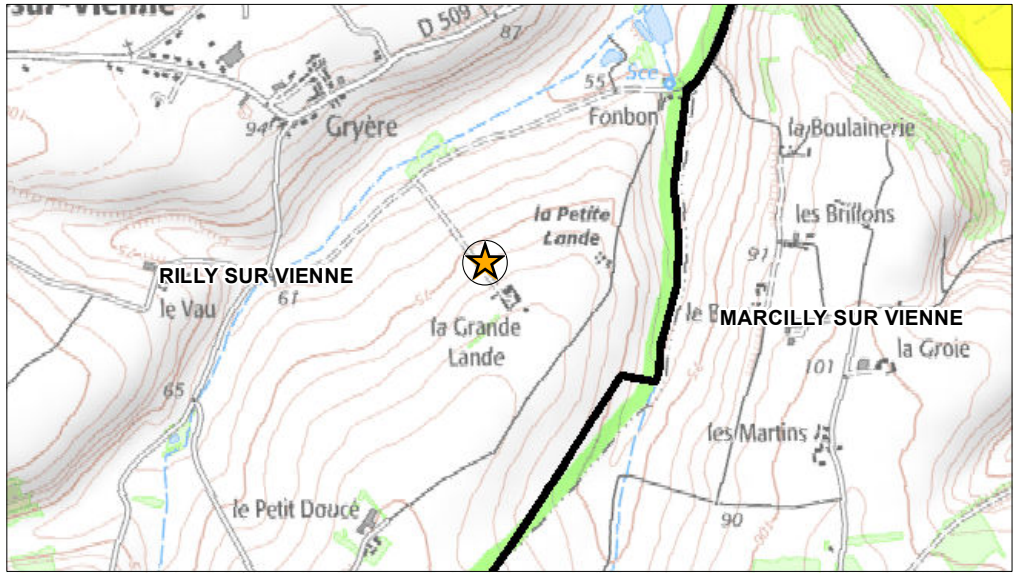

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV17

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

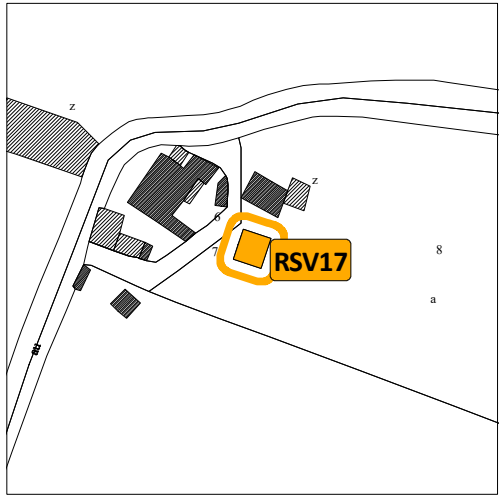

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE VAU

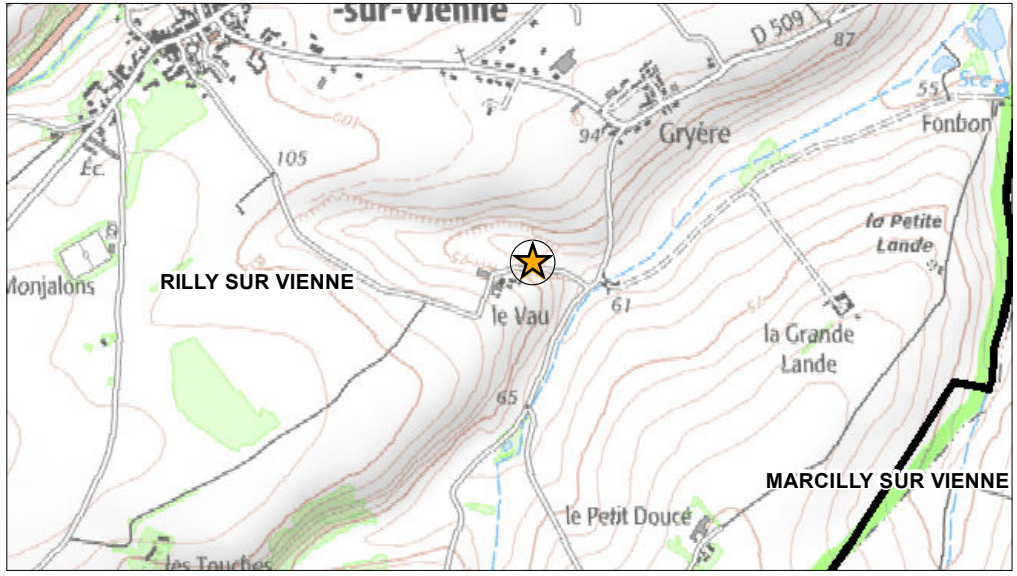

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV18

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

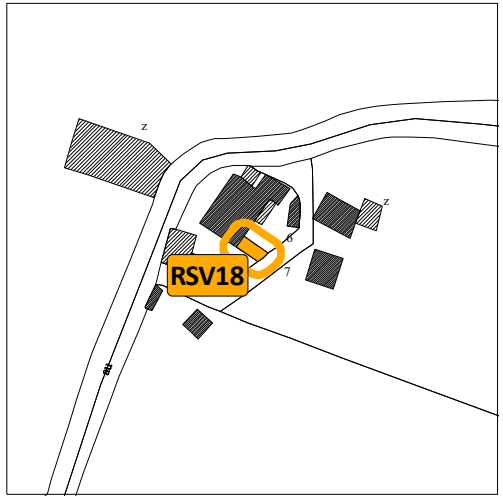

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE VAU

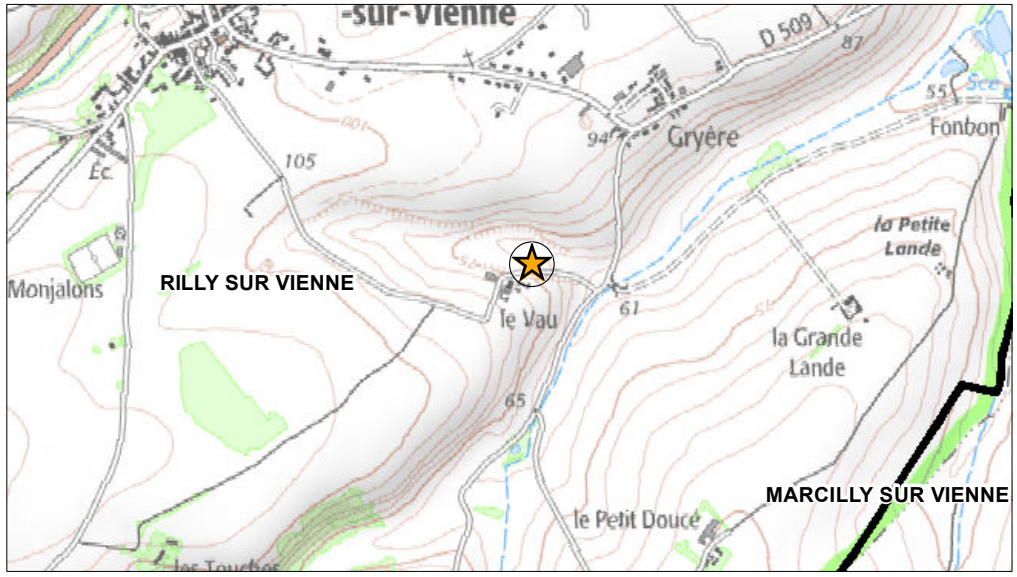

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV19

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

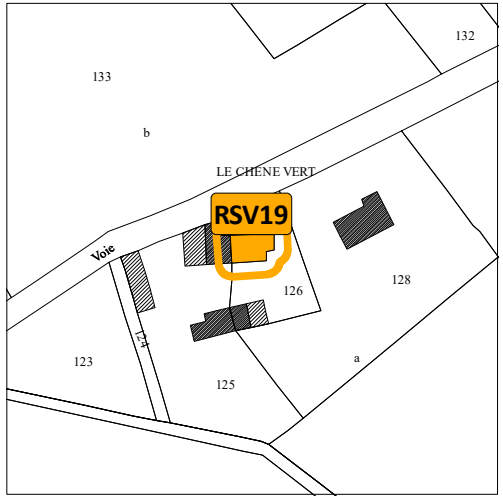

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE CHENE VERT

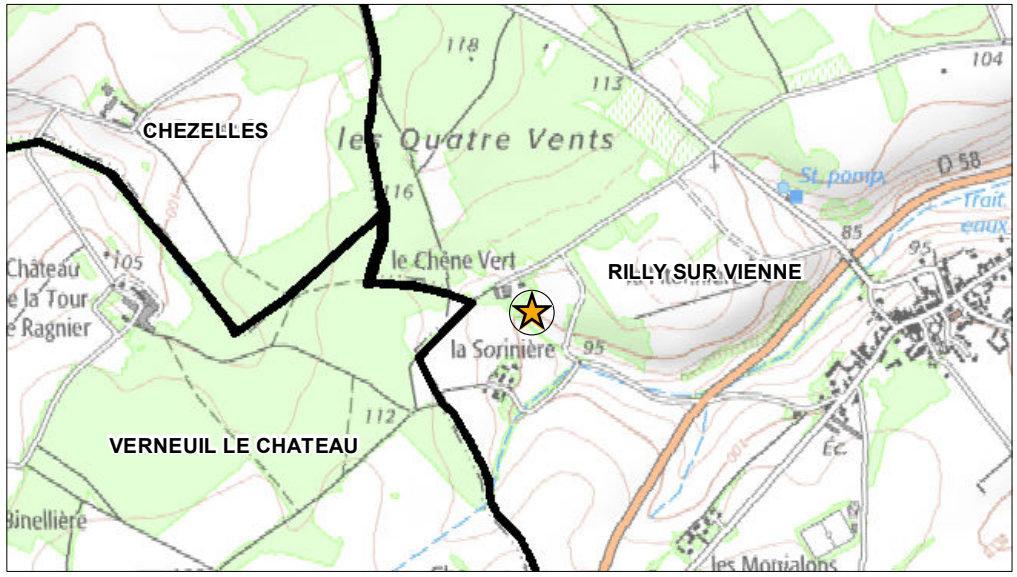

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV20

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

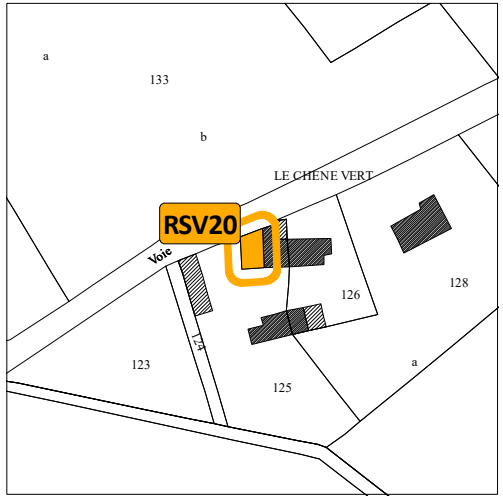

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE CHENE VERT

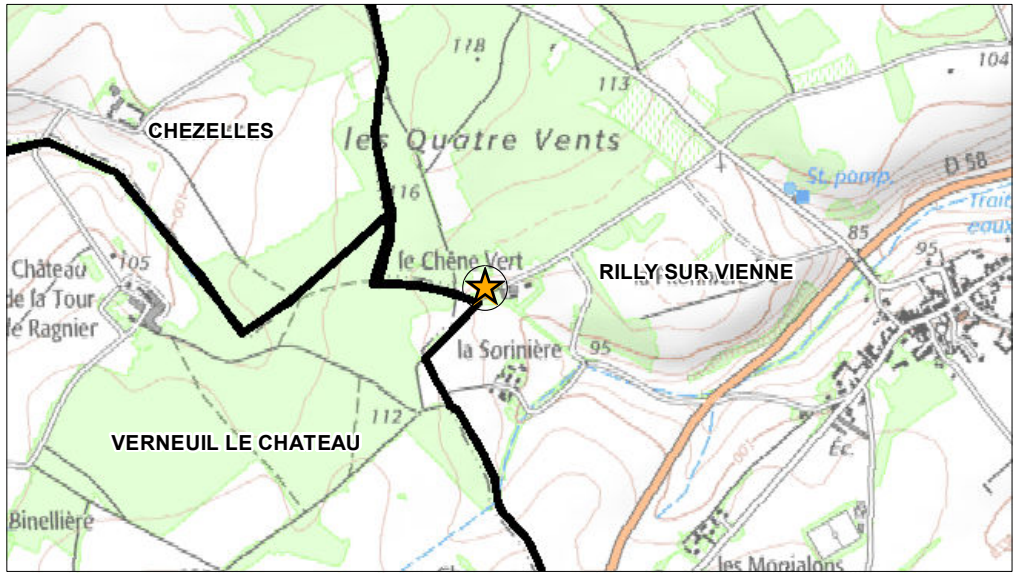

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV21

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

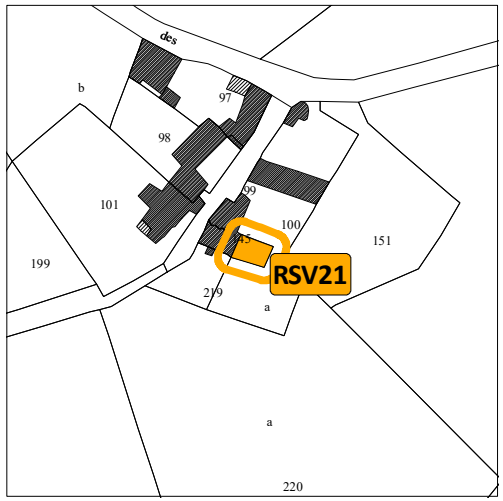

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA PITONNIERE

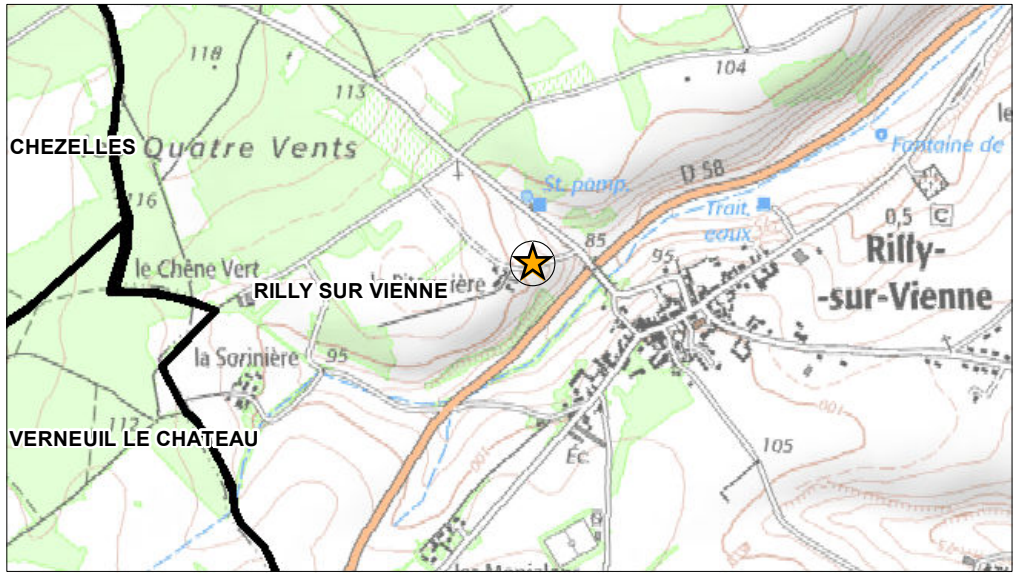

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV22

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Photographie du bâtiment

Identification du bâtiment

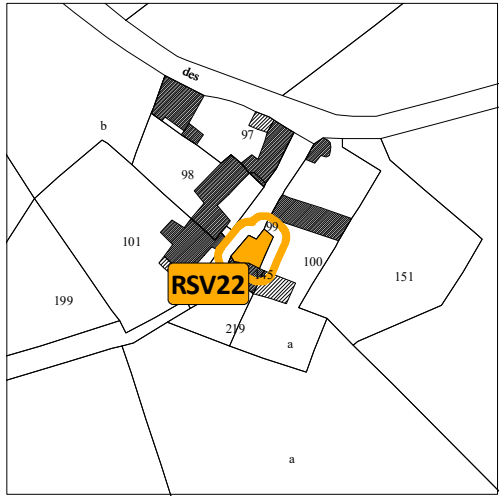

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA PITONNIERE

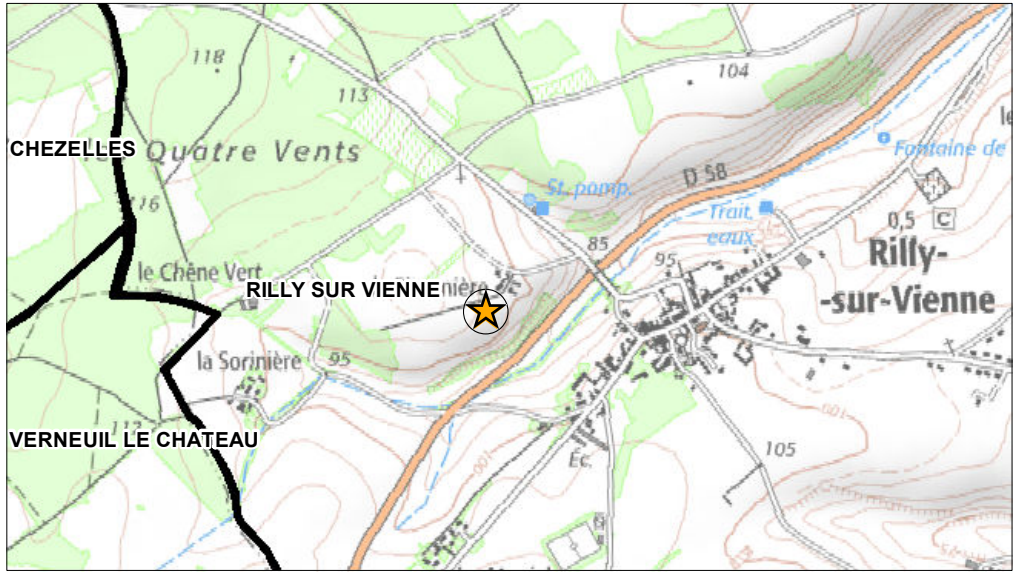

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV23

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

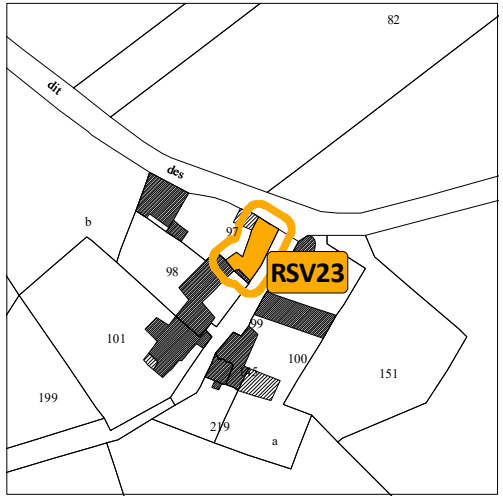

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA PITONNIERE

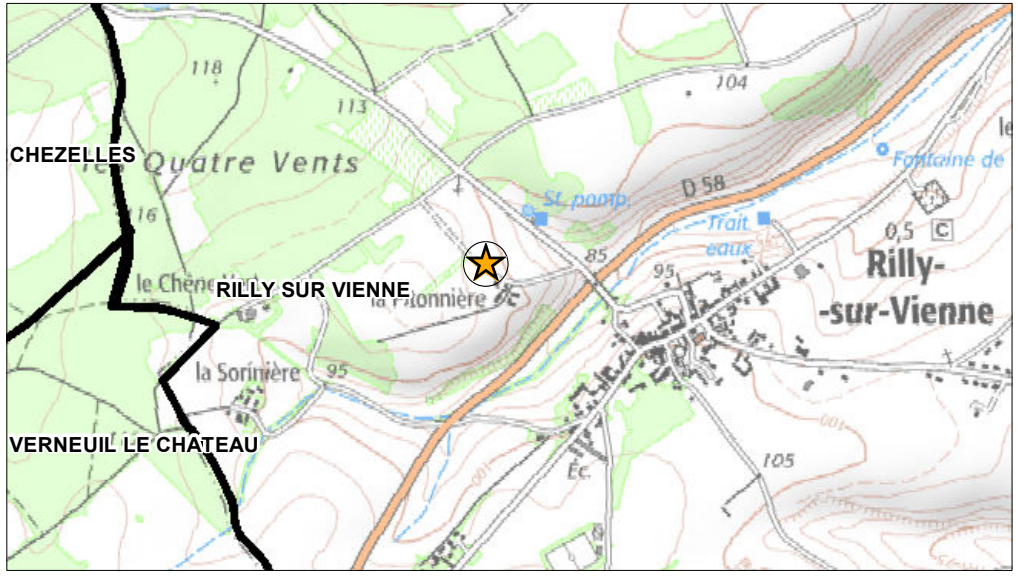

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV24

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : ..... *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

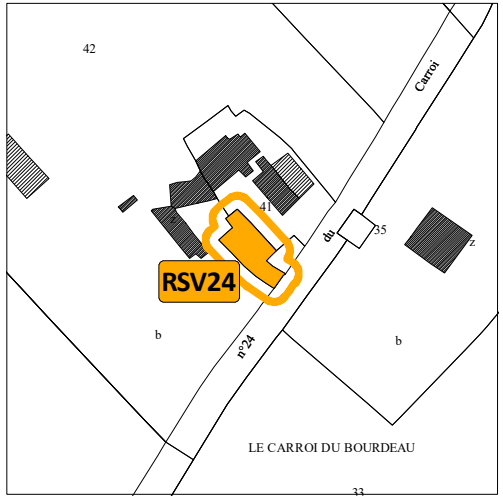

Vue aérienne du site

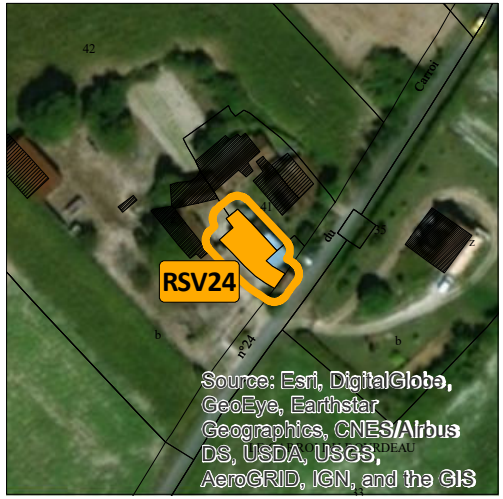

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES ILOTS

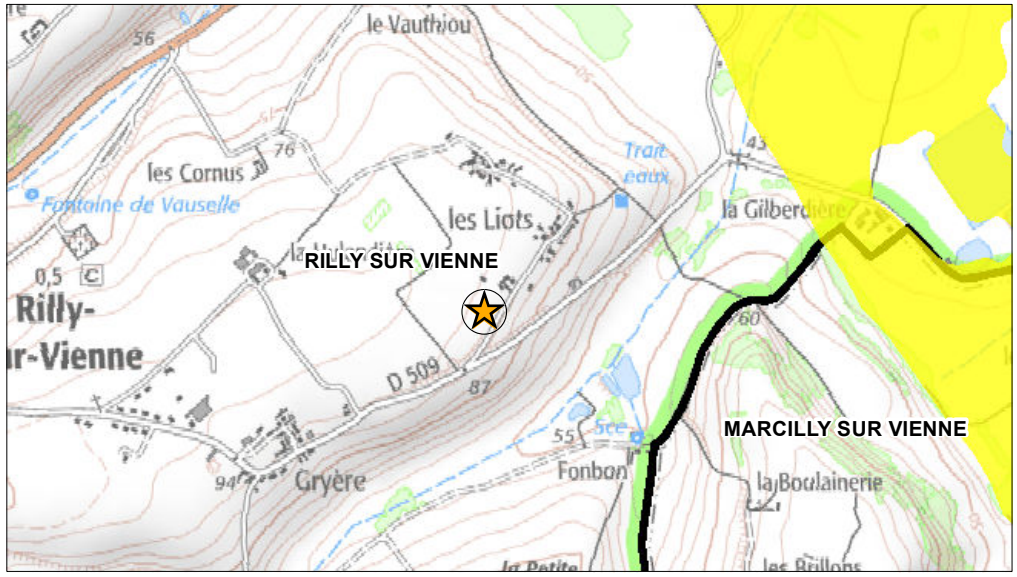

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV25

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

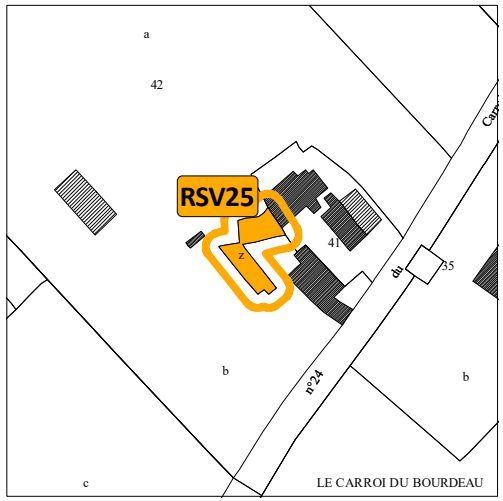

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES ILOTS

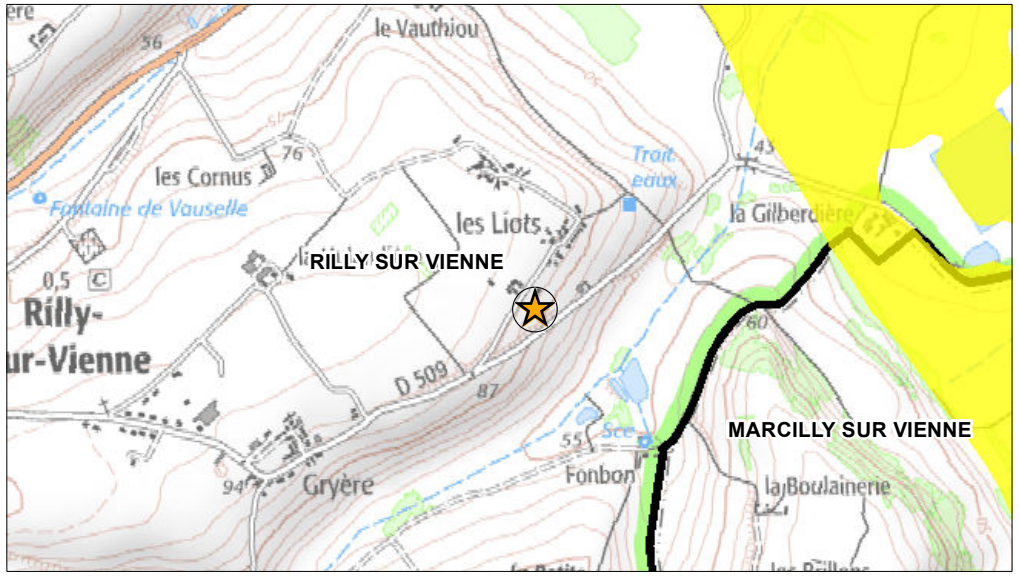

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV26

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

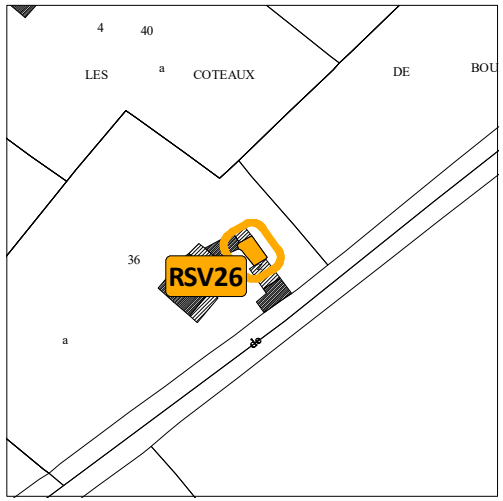

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES COTEAUX DE BOUAU

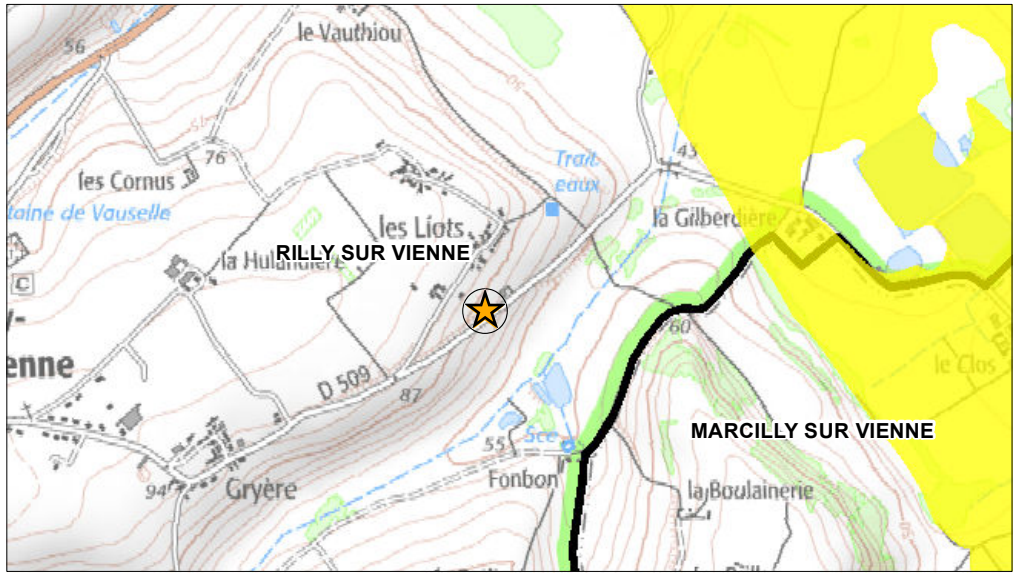

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV27

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

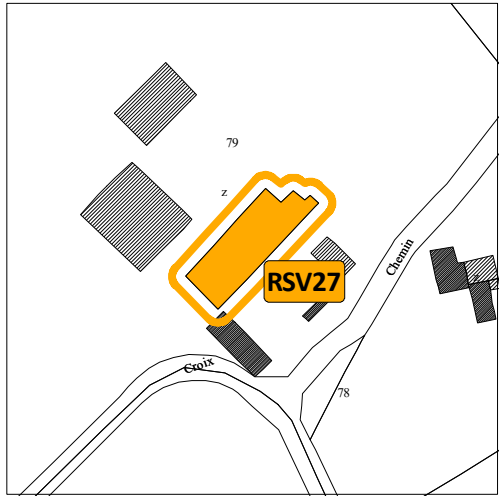

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA HULANDIERE

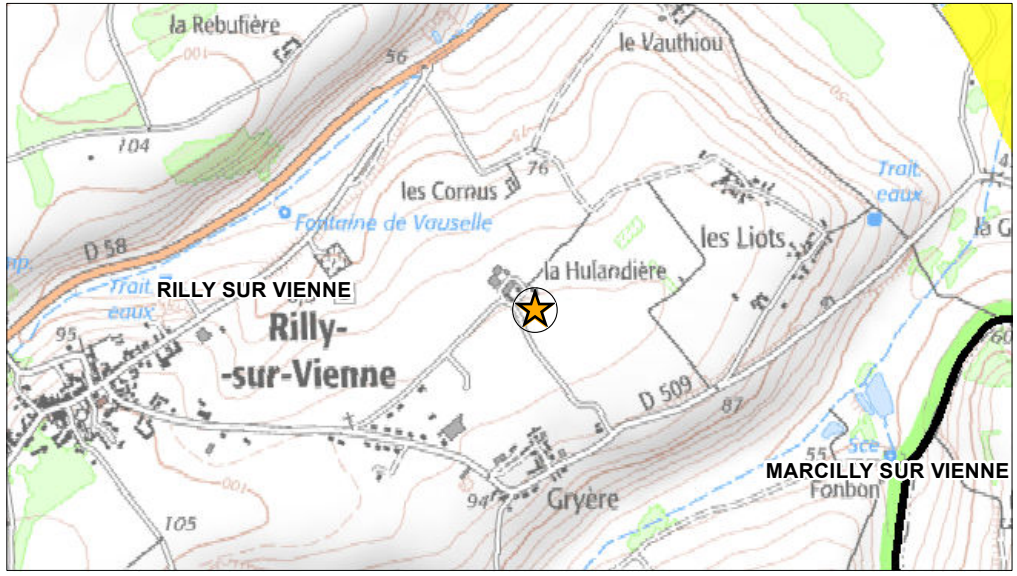

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV28

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

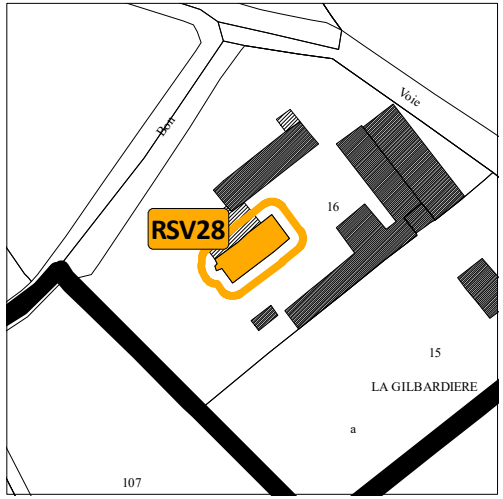

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA GILBERDIERE

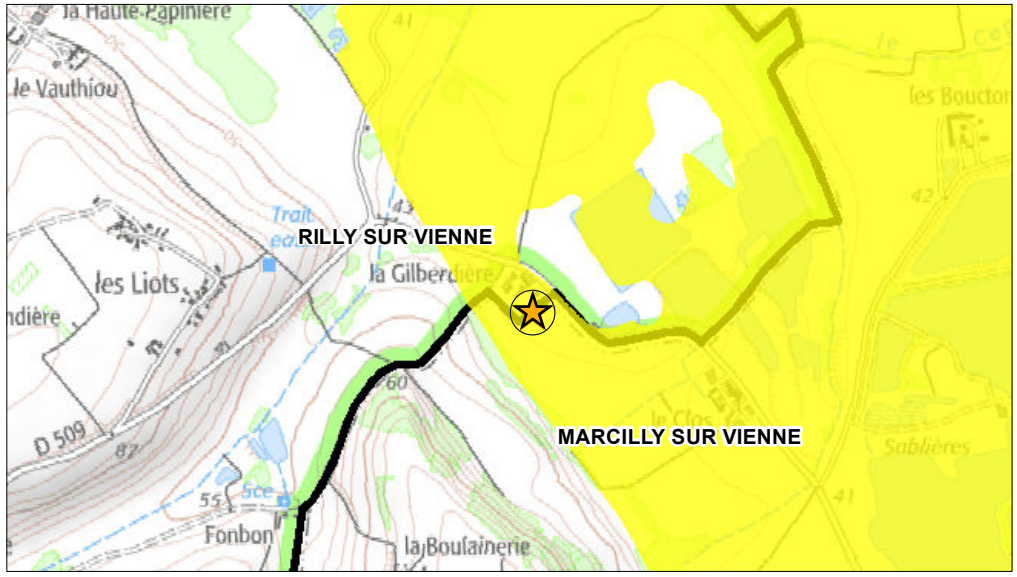

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV29

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

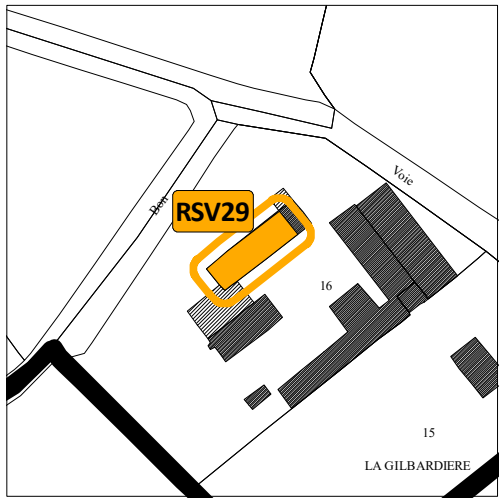

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA GILBERDIERE

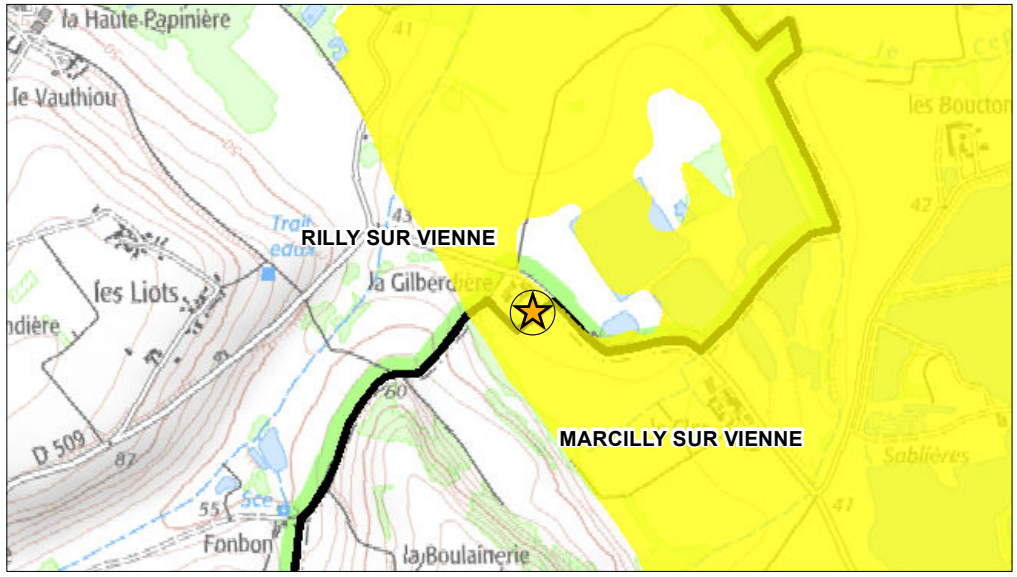

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV30

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

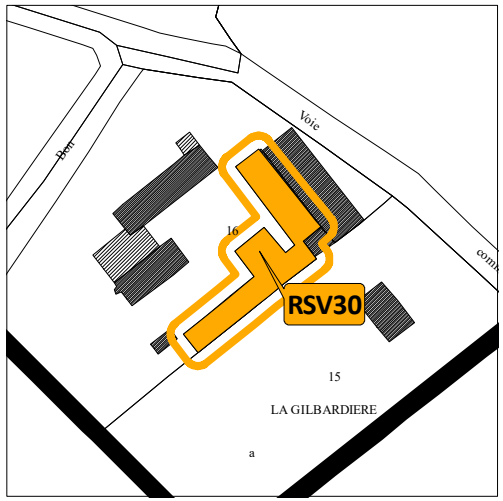

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA GILBERDIERE

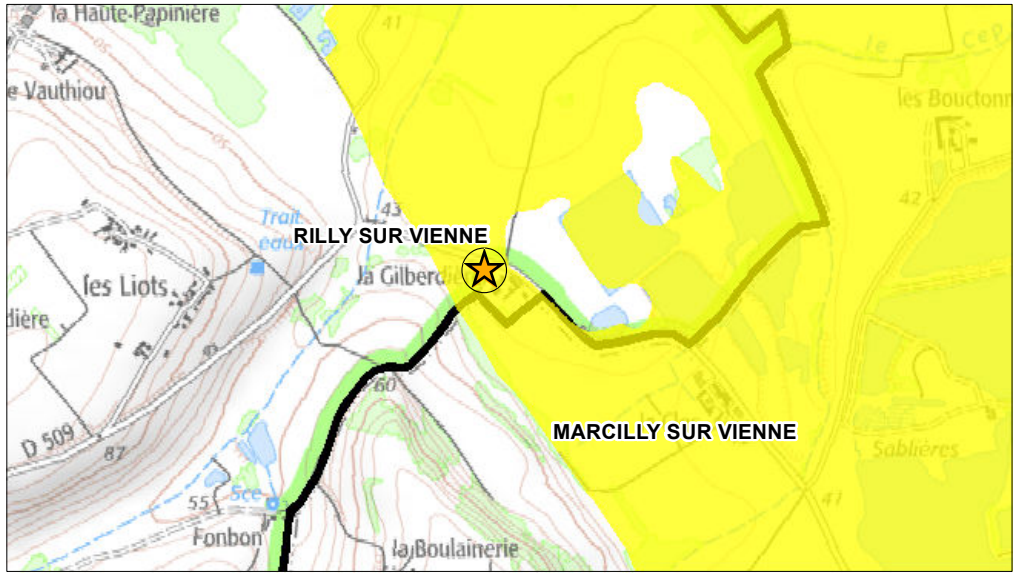

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV31

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

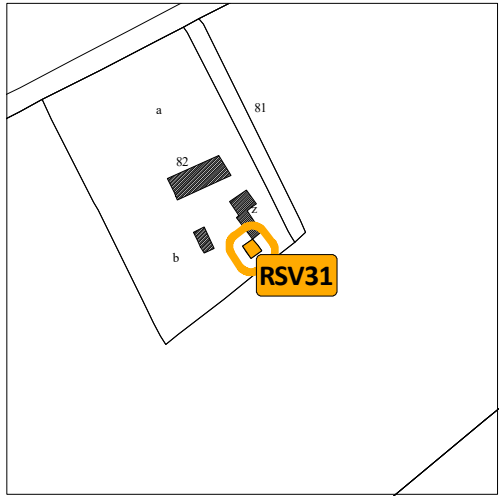

Vue aérienne du site

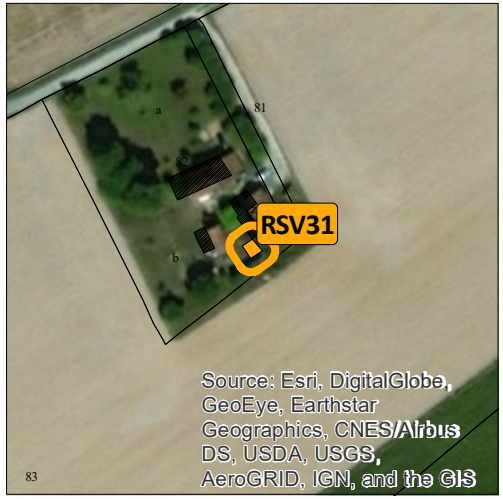

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES CORNUS

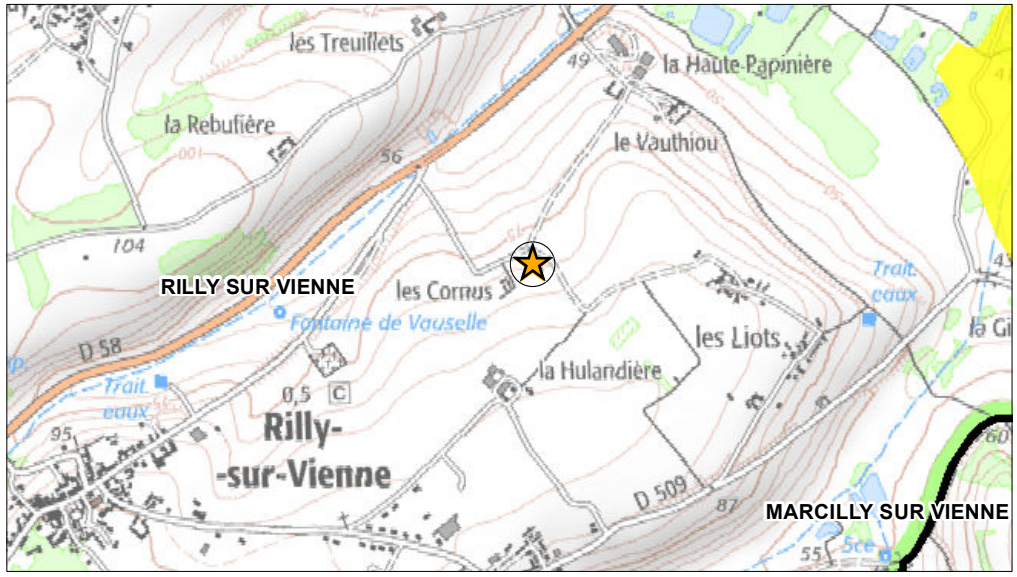

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV32

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

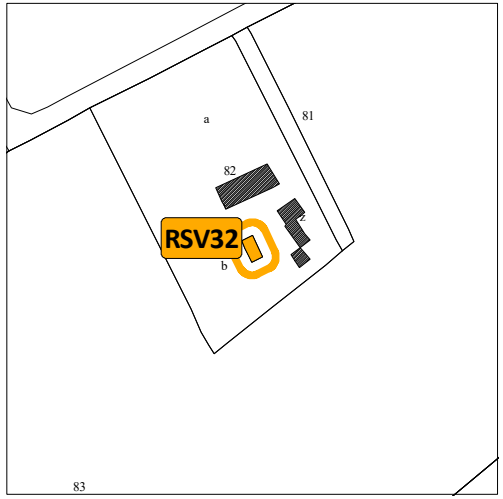

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES CORNUS

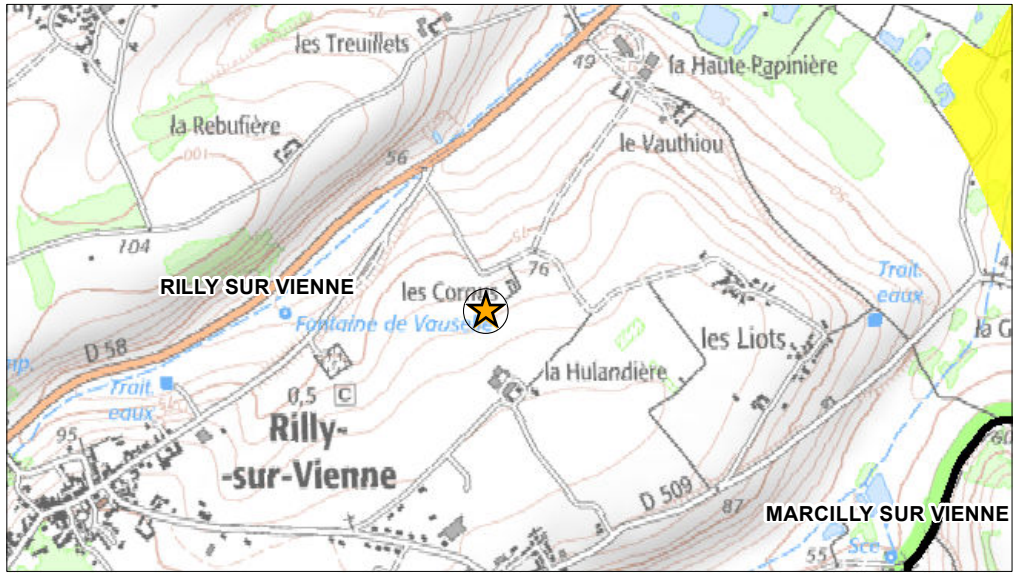

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV33

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

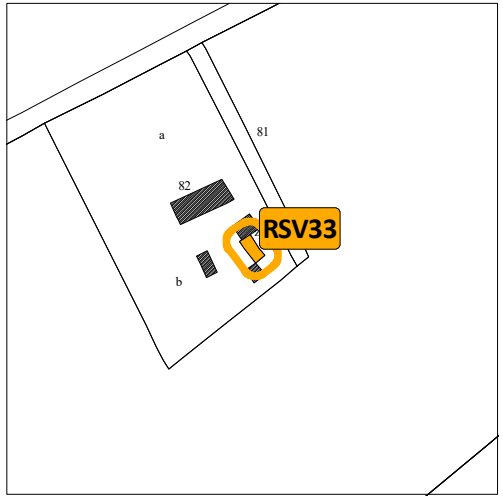

Vue aérienne du site

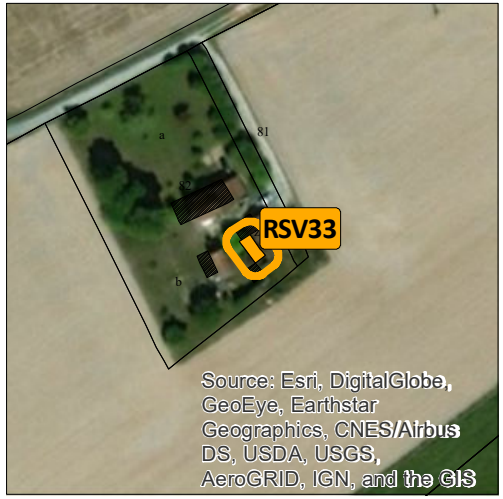

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES CORNUS

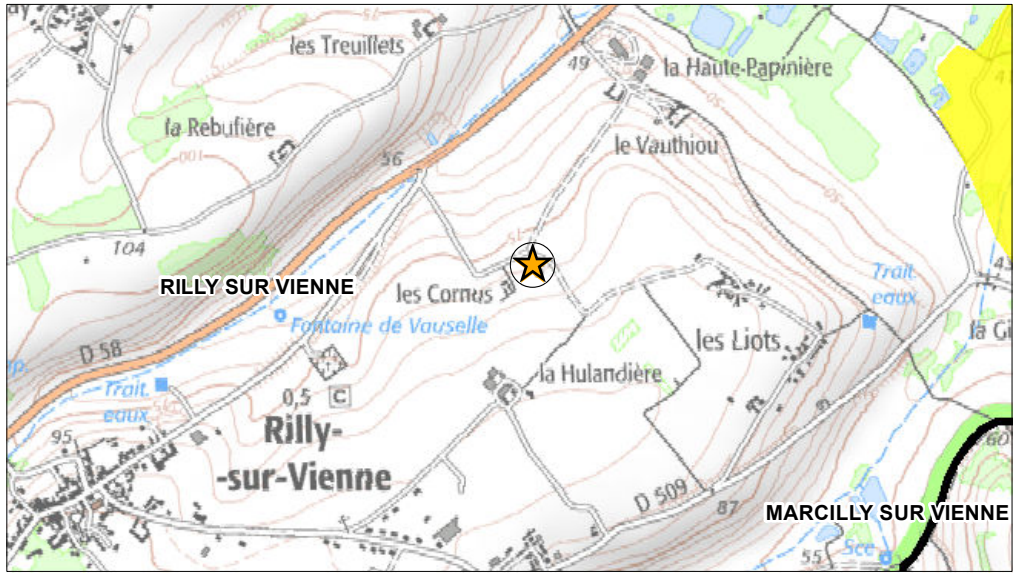

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV34

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA REBUFIERE

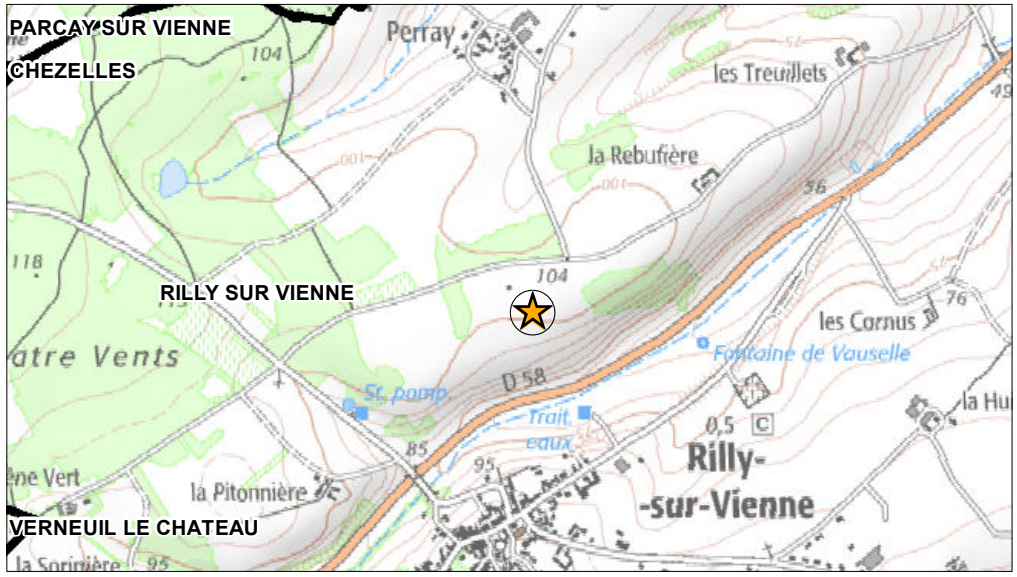

Bâtiment concerné
Limites communales
Exploitation agricole
Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données
Débit inférieur à 30m 3/h
Débit compris entre 30 et 60 m3/h
Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

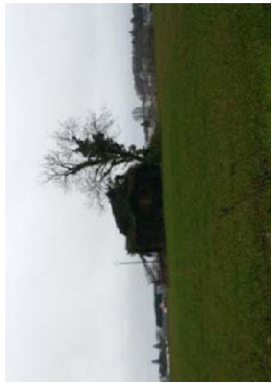

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV35

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

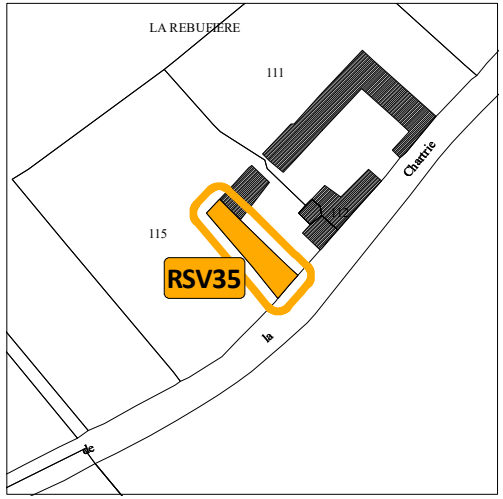

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA REBUFIERE

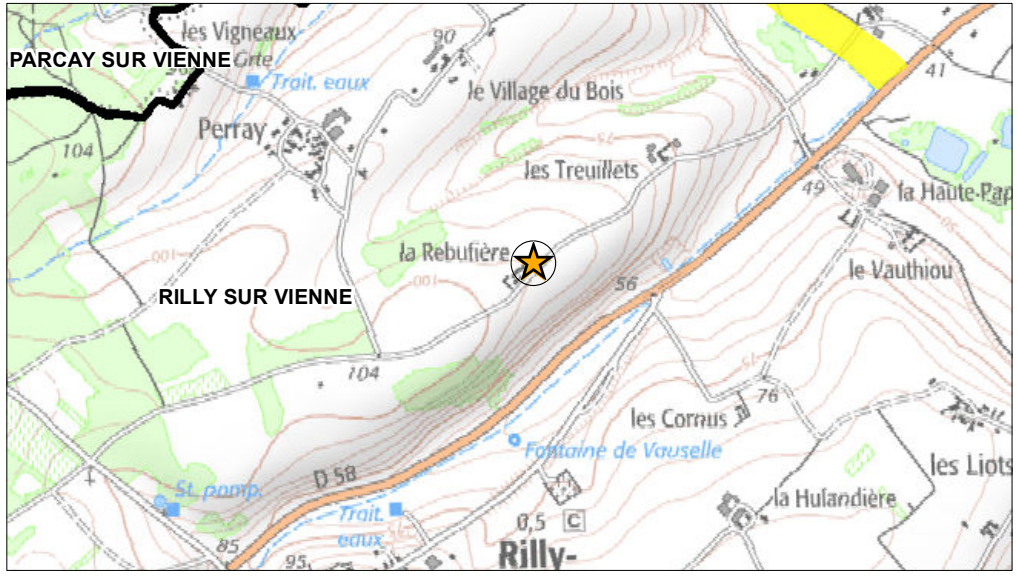

Photographie du bâtiment

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV36

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

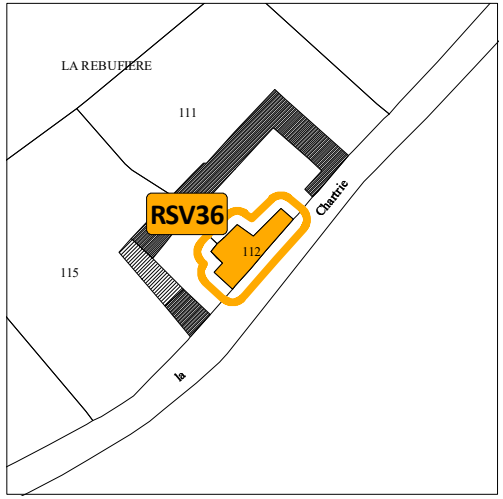

Vue aérienne du site

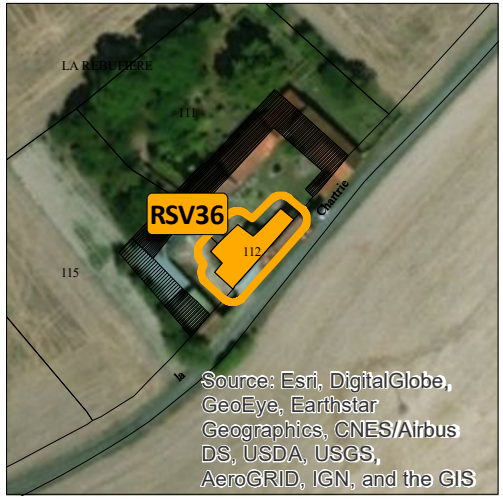

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA REBUFIERE

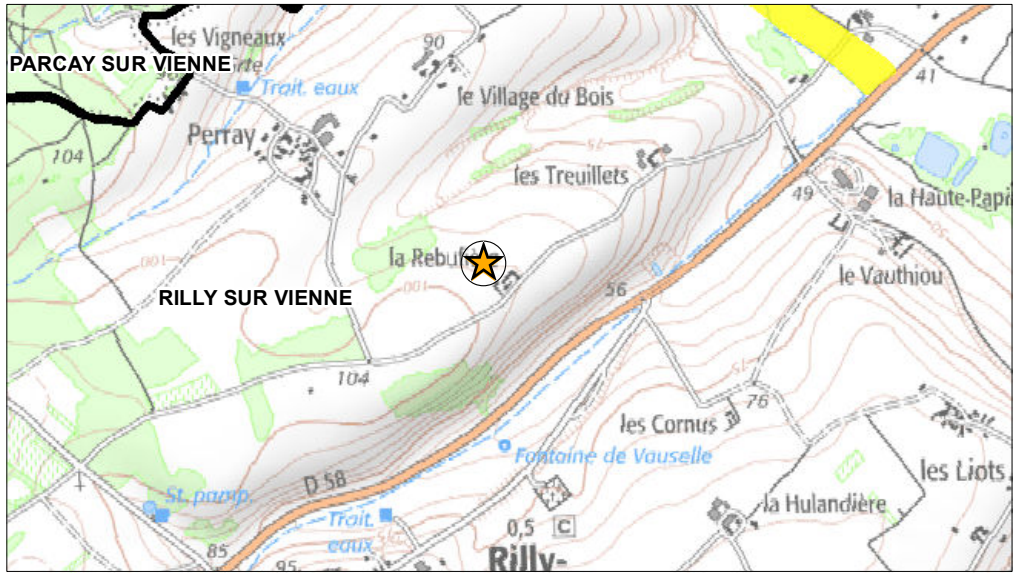

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV37

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

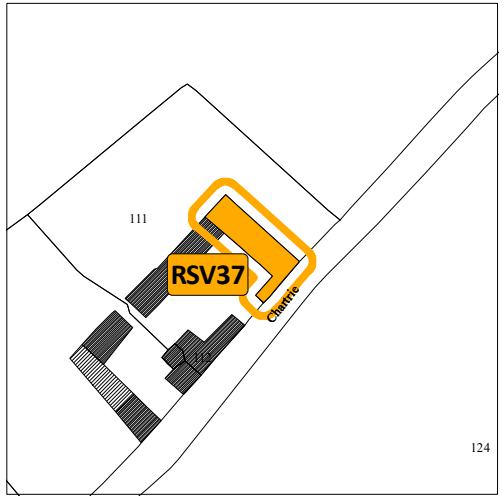

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA REBUFIERE

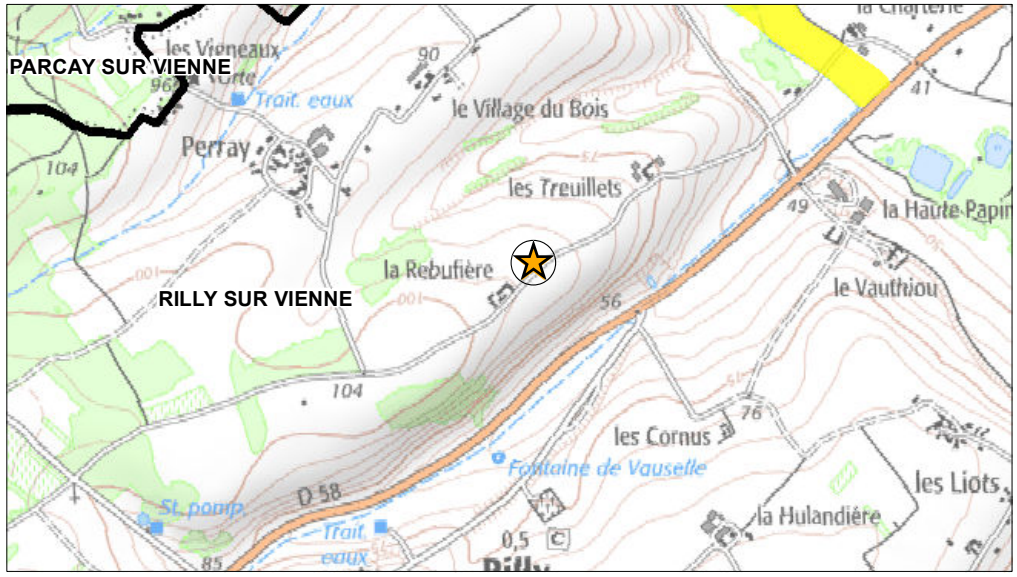

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV38

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

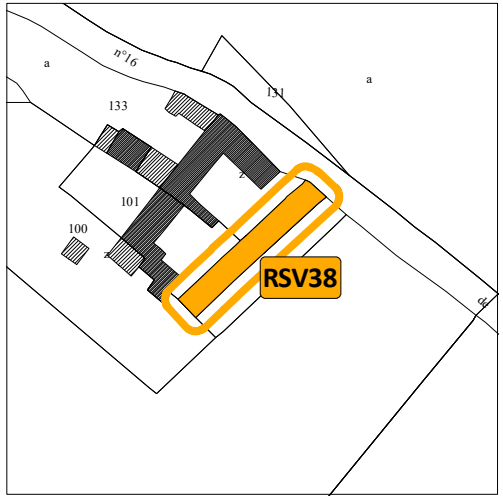

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE VAUTHIOU

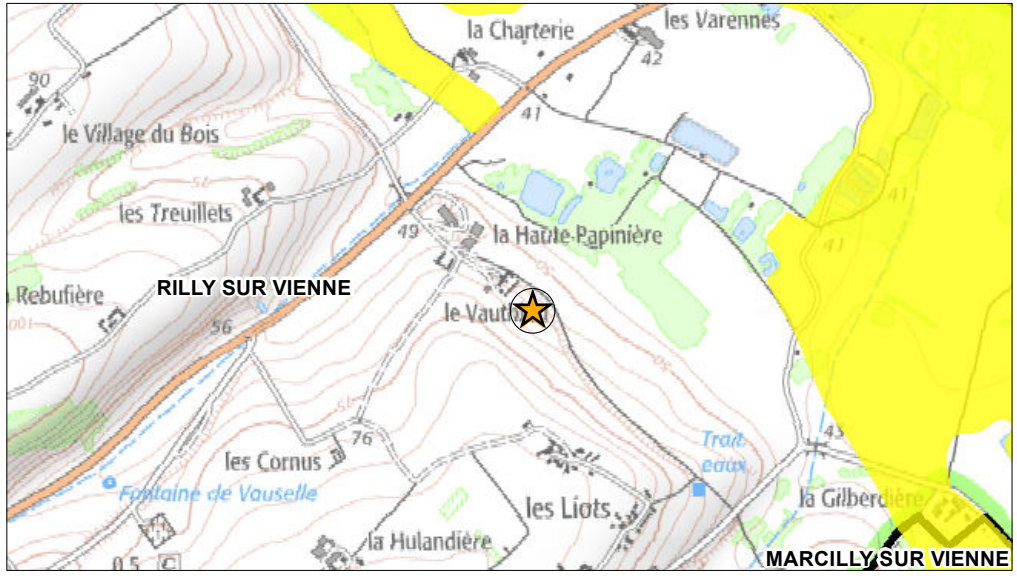

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV39

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

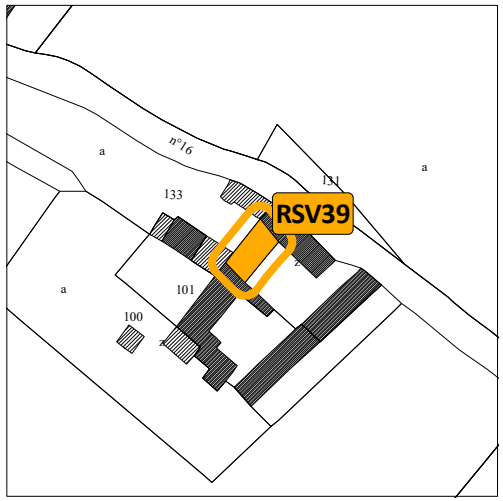

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE VAUTHIOU

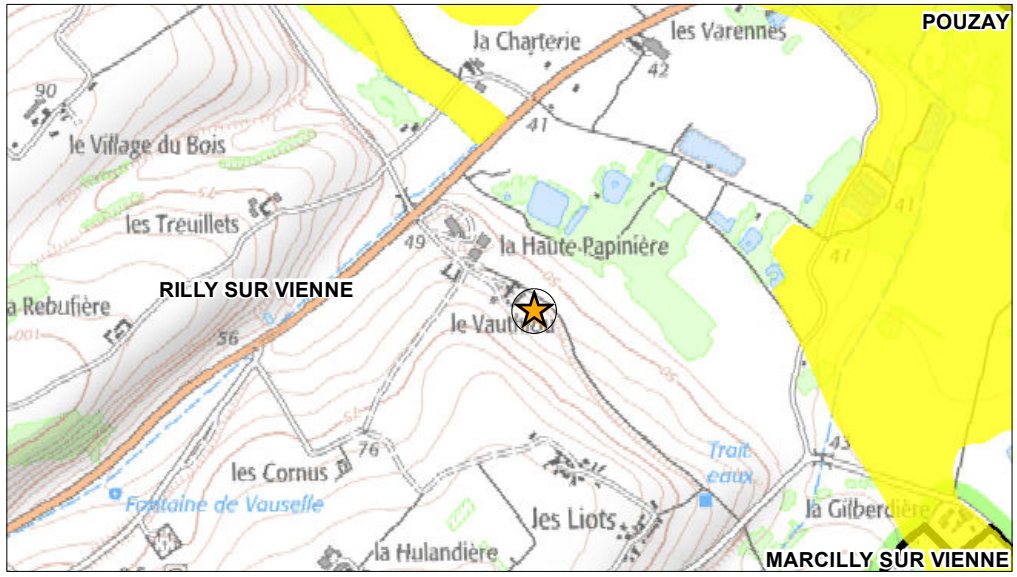

Bâtiment concerné
Limites communales
Exploitation agricole
Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données
Débit inférieur à 30m 3/h
Débit compris entre 30 et 60 m3/h
Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

auddicé urbanisme

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV40

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

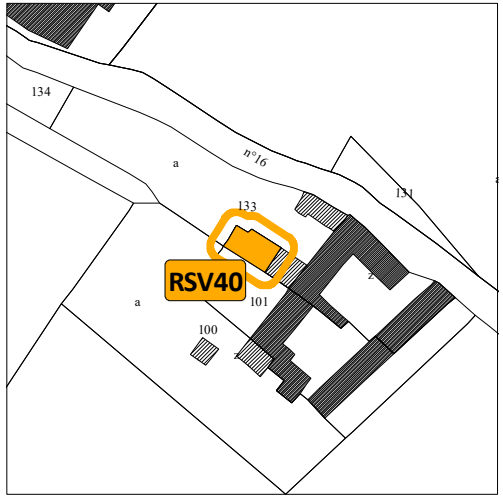

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE VAUTHIOU

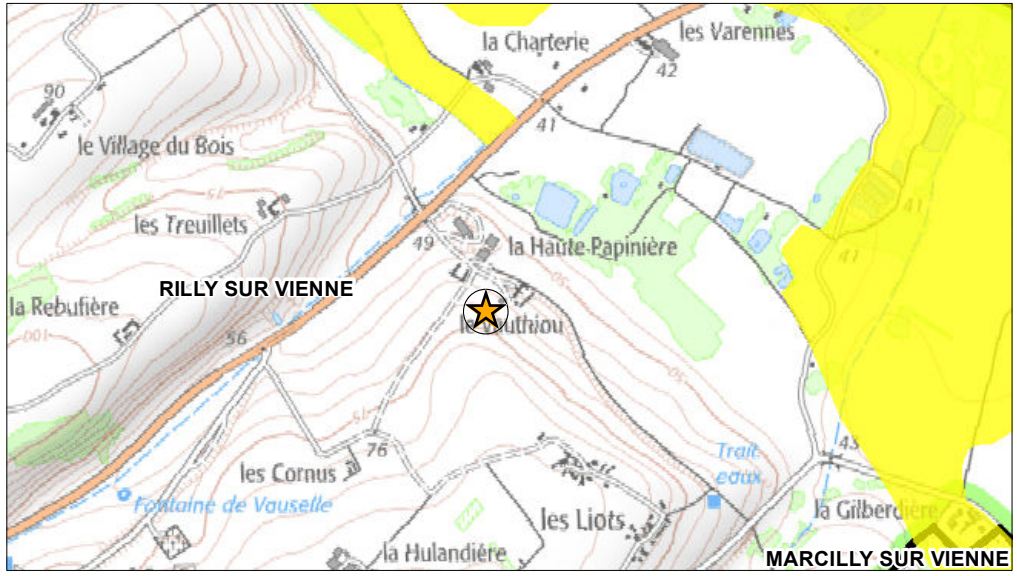

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV41

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

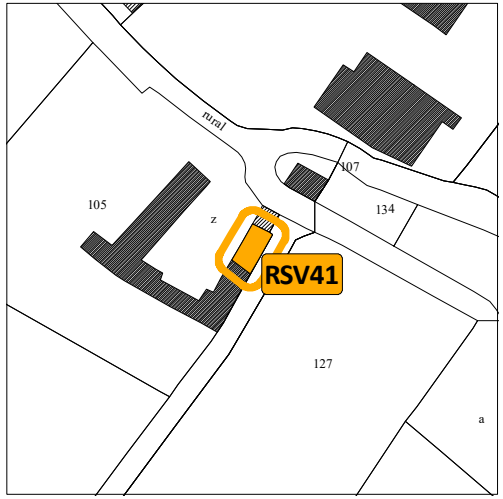

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA HAUTE PAPINIERE

Bâtiment concerné
Limites communales
Exploitation agricole
Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données
Débit inférieur à 30m 3/h
Débit compris entre 30 et 60 m3/h
Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

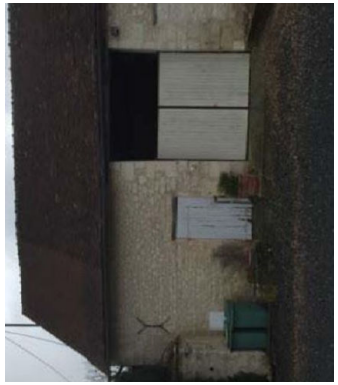

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV42

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

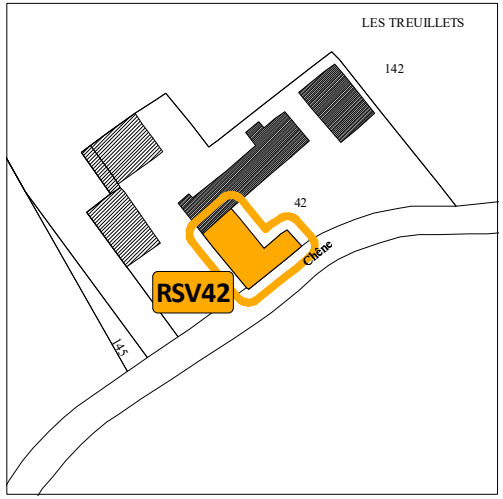

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES TREUILLETS

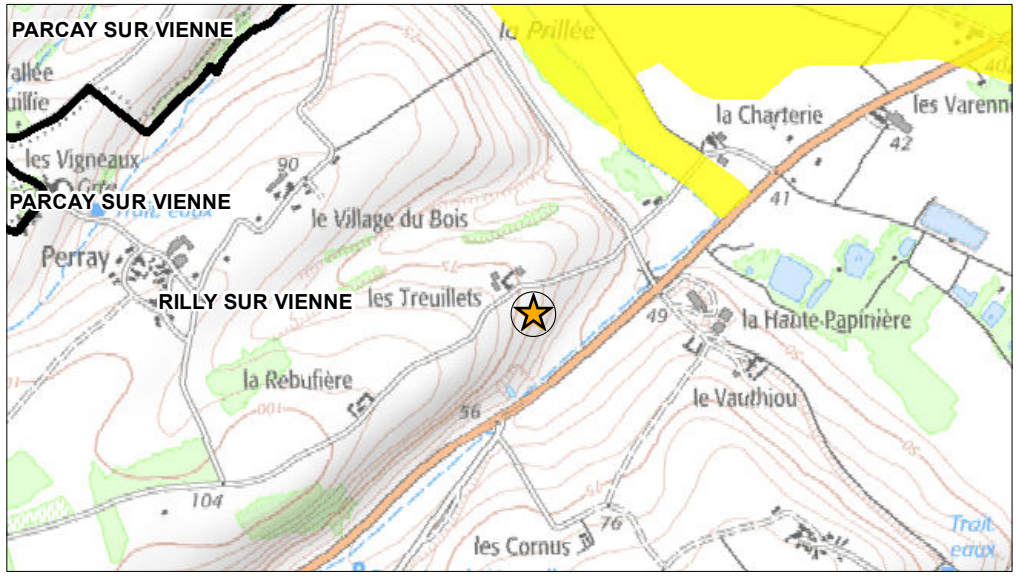

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV43

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

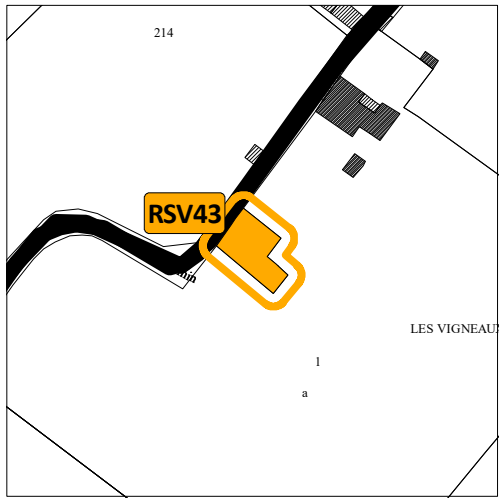

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES VIGNEAUX

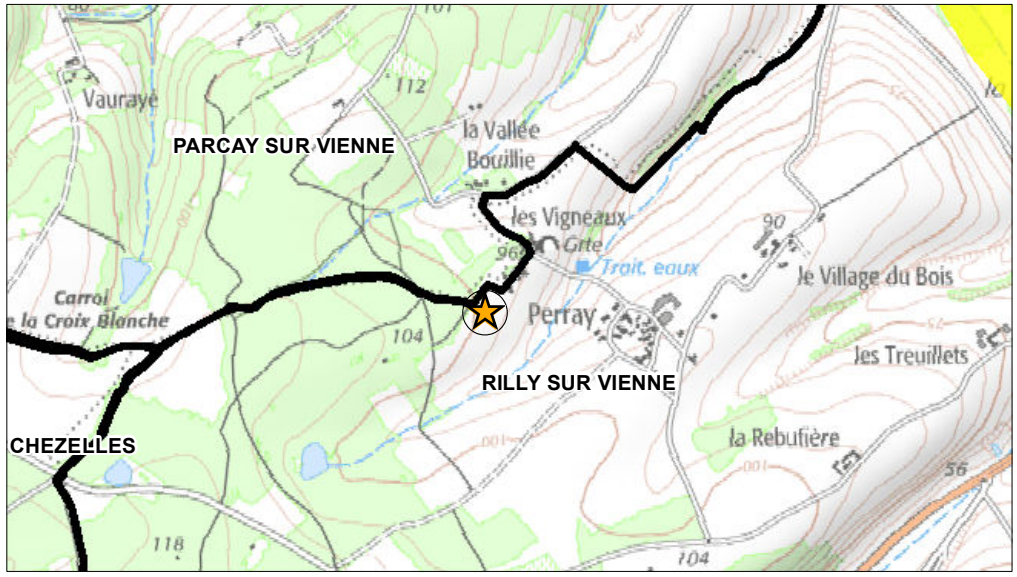

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV44

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Photographie du bâtiment

PHOTO MANQUANTE

Identification du bâtiment

Vue aérienne du site

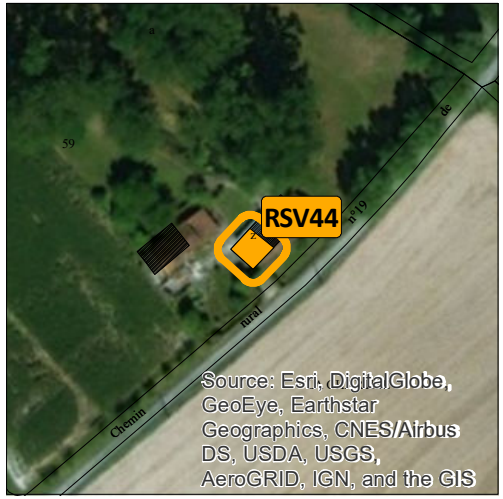

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES VARENNES

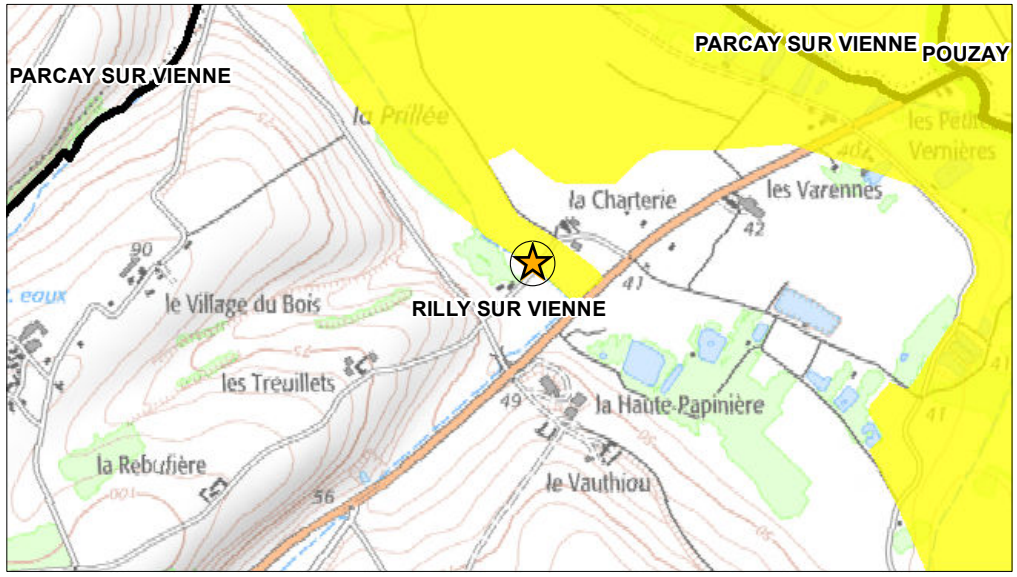

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV45

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

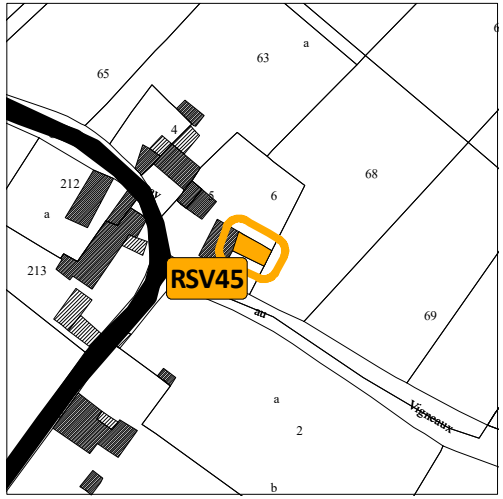

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES VIGNEAUX

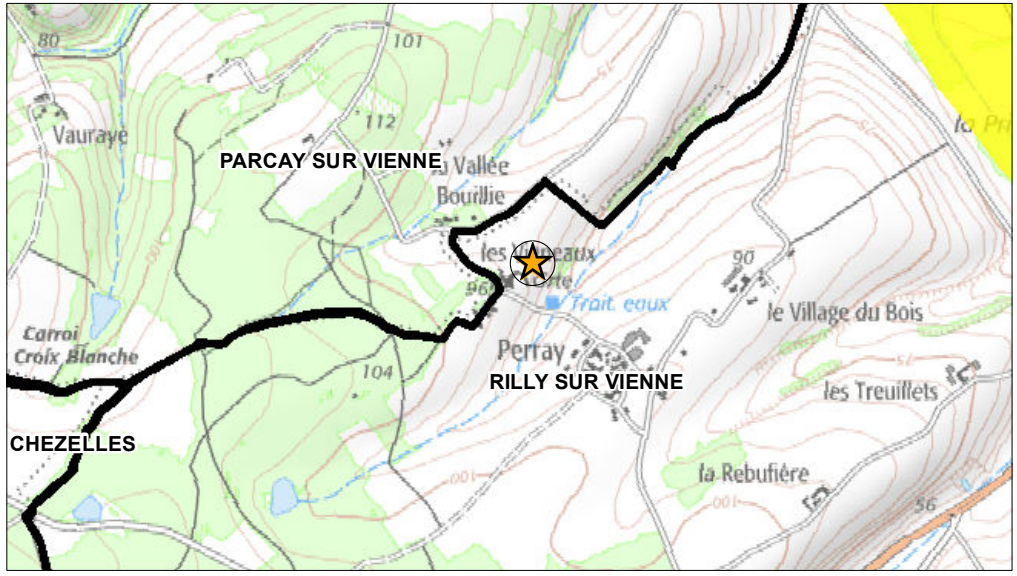

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV46

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

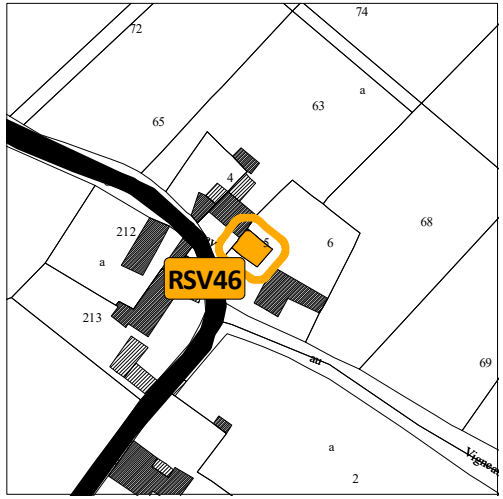

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES VIGNEAUX

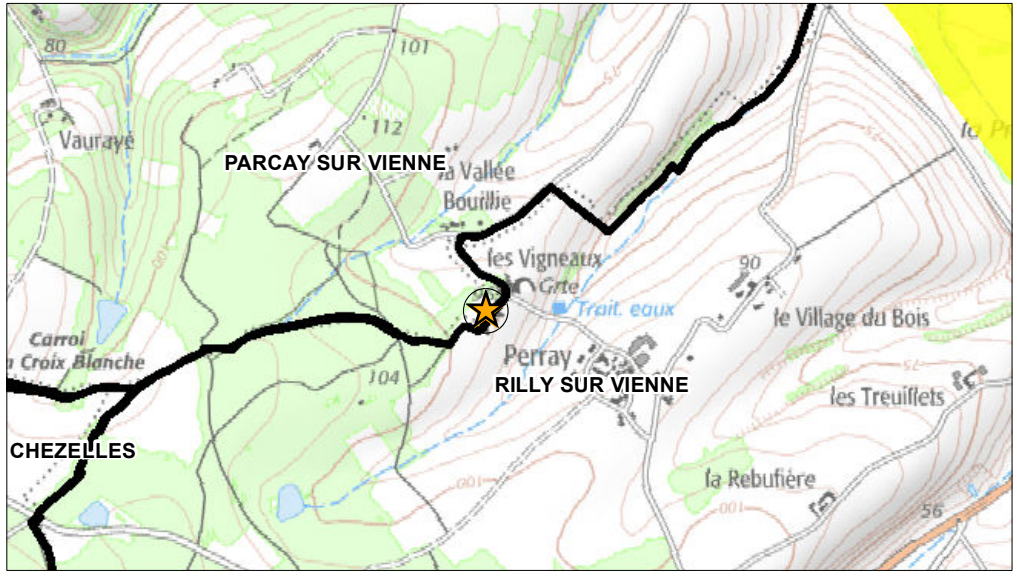

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV47

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

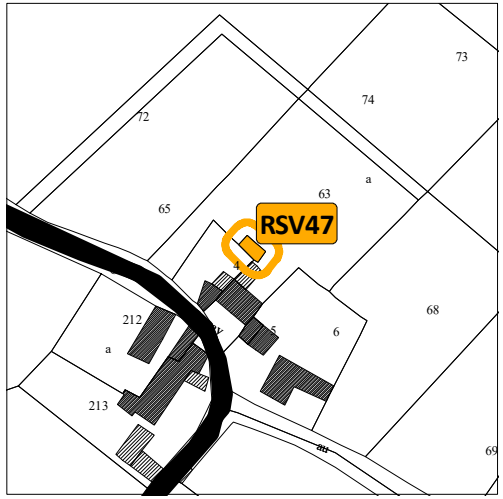

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES VIGNEAUX

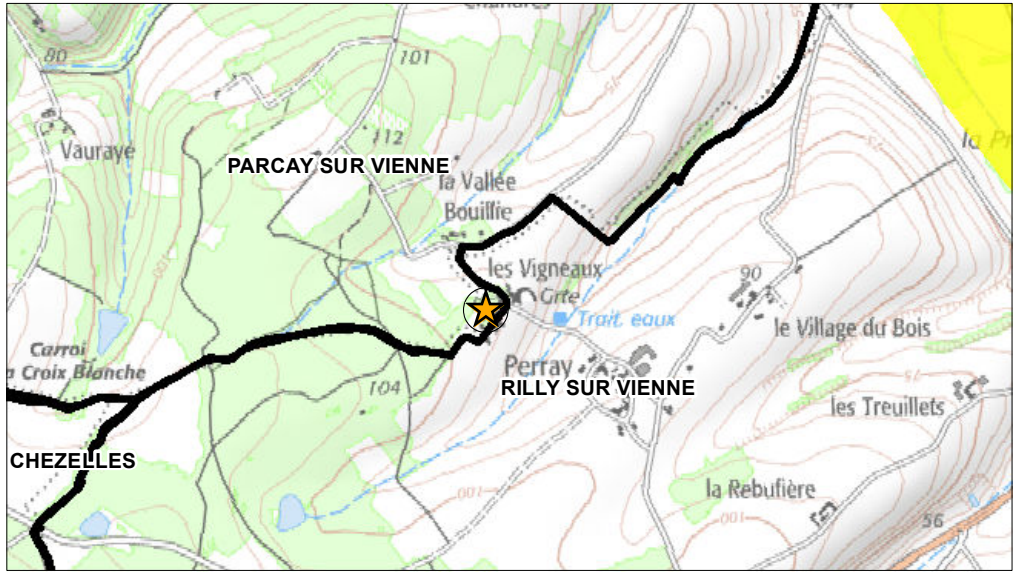

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV48

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

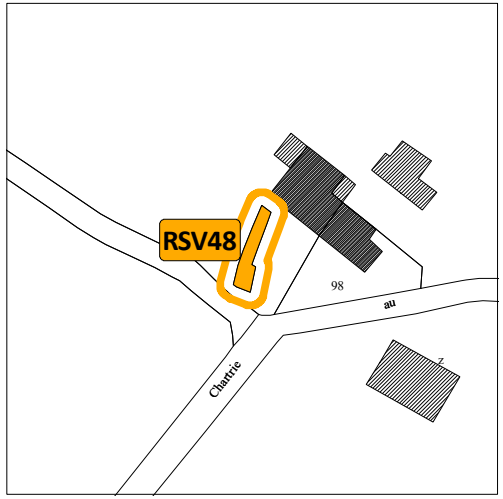

Vue aérienne du site

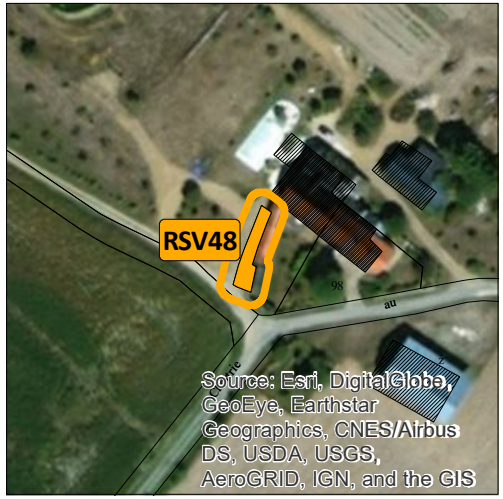

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA CHARTERIE

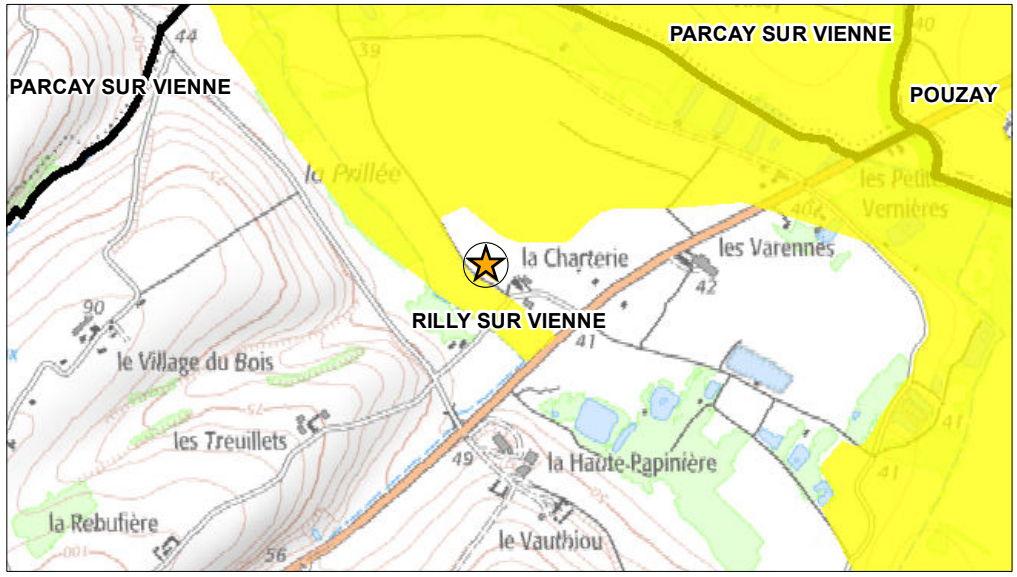

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV49

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

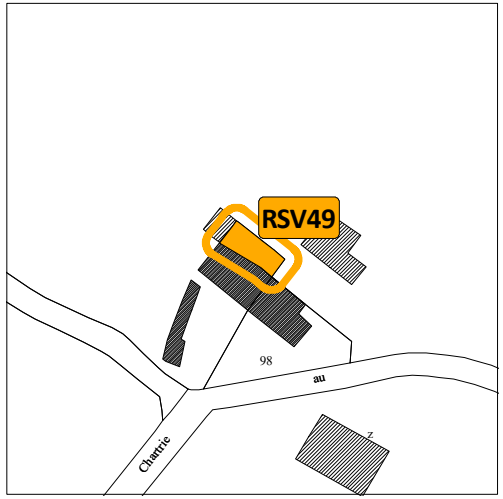

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA CHARTERIE

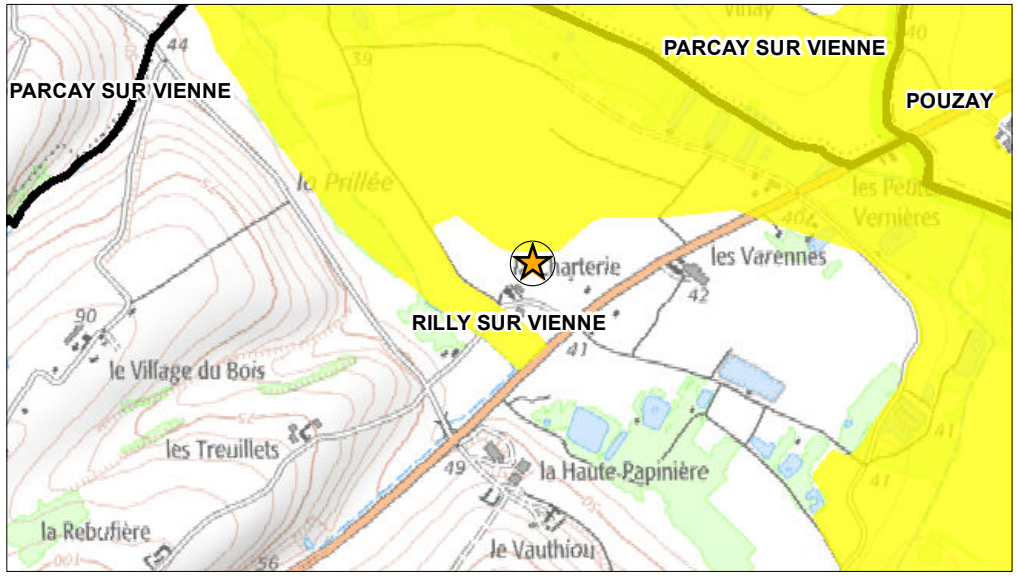

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV50

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

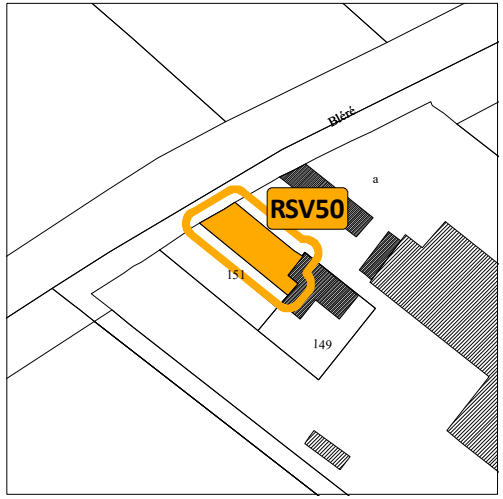

Vue aérienne du site

Photographie du bâtiment

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES VARENNES

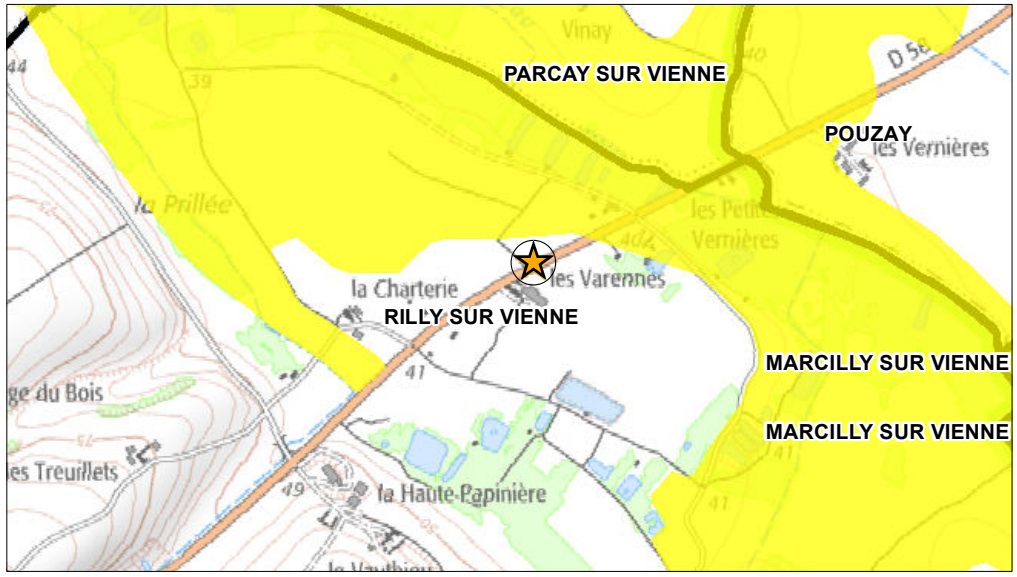

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : RILLY SUR VIENNE

RSV51

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

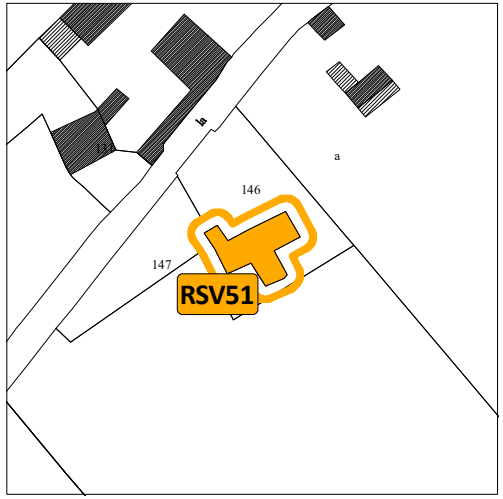

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE VILLAGE DU BOIS

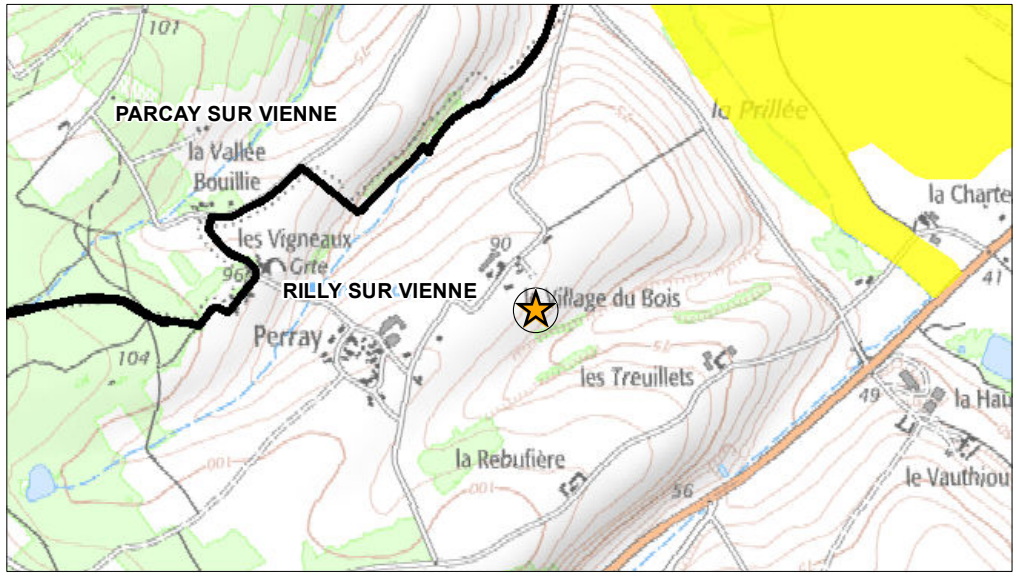

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

auddicé urbanisme